



PETIT-DÉJ THÉMATIQUE

GESTION DES DÉCHETS, AU TRI, AU RECYCLAGE ET AU RÉEMPLOI

Interventions de cette matinée :

- **8h30** café croissants offerts par le **Crédit Agricole de Normandie**
- **9h- 10h10** : **Région Normandie**: Mme Onno, chargée de projet REGION NORMANDIE
“**Valorisation** des déchets du BTP”
 - **10h10- 10h20** : **Diagrid** M.Hochereau: **Diagnostic PEMD**
 - **10h20- 11h** : **M.Sosson**, rénovateur BBC + **Tri'n' Collect** M.Meslin: **Gestion** du tri et de la **collecte** des déchets.
 - **11h- 11h15** : **Aggloplast** M.Cahlik: **Recyclage** de plastiques et création de produits
 - **11h15- 11h45** : **Plateau Circulaire** Mme Paly: **Réemploi** des matériaux
 - **11h45-12h15** : **Isover** M.Gavois: **Industriel** engagé, recyclage plâtre et **produits recyclés**

Merci Mme Alanbagi du **Crédit Agricole** de nous avoir invité dans ses locaux



PETIT-DÉJ THÉMATIQUE

GESTION DES DÉCHETS, AU TRI, AU
RECYCLAGE ET AU RÉEMPLOI

9h- 10h10

Région Normandie

Mme Onno, chargée de projet REGION NORMANDIE

“ Valorisation des déchets du BTP”

Matinale technique sur le recyclage et réemploi
31 janvier 2025

Le réemploi,
une opportunité
pour le secteur du bâtiment

Sommaire

Le réemploi dans le bâtiment, c'est quoi ?



Pourquoi faire du réemploi ?

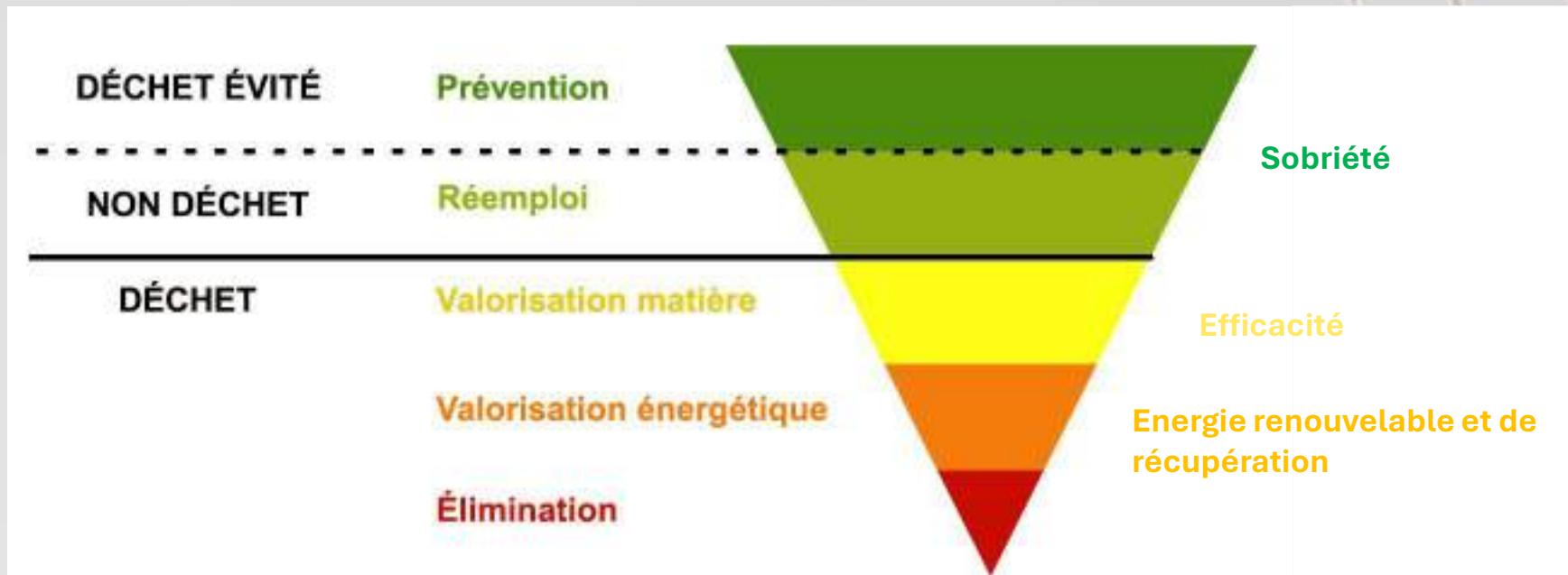


En quoi est-ce un enjeu pour la filière du bâtiment ?

Où en sommes-nous en Normandie ?



Le réemploi dans le bâtiment, c'est quoi ?



Le réemploi dans le bâtiment, c'est quoi ?

Le réemploi est une démarche de prévention des déchets et désigne le fait de :

- récupérer des éléments constructifs lors de travaux de réhabilitation ou de démolition
- leur donner une seconde vie dans d'autres projets.

La réutilisation renvoie à la même démarche mais en trouvant d'autres usages ou d'autres fonctions à l'élément récupéré.

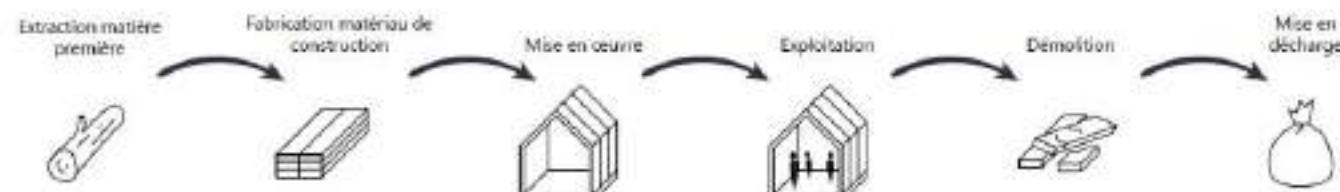
Définition légale du réemploi : L541-1-1 du Code de l'environnement

- « Réemploi » : « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.
- Le don ou la vente de PMCB* destockés ou déclassés renvoie à une technique de prévention des déchets mais n'est pas qualifié de réemploi.

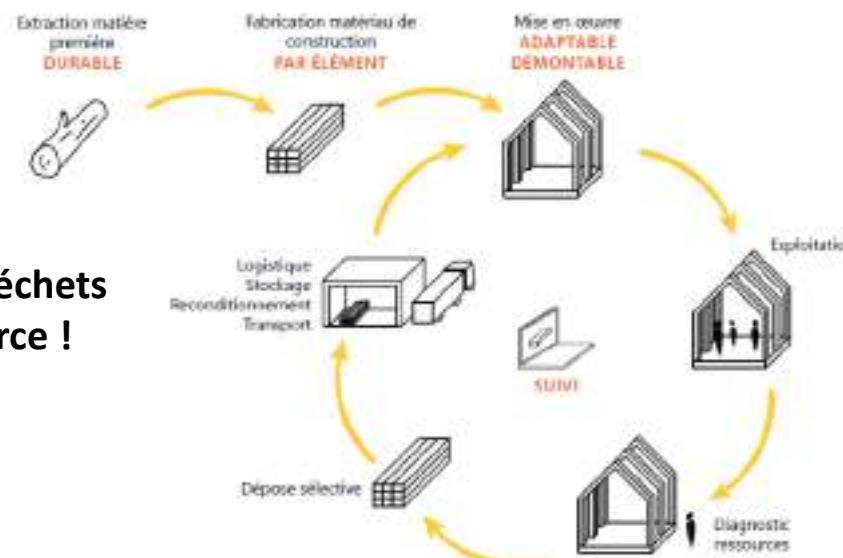


Le réemploi dans le bâtiment, c'est quoi ?

MODELE LINEAIRE



MODELE CIRCULAIRE



Passer d'une logique déchets
à une logique ressource !

Extraction de ressources

Extraction de matières premières
pour la construction neuve

Entre 40 et 80 fois plus que la rénovation

Consommation de matières
premières pour la construction
neuve

plus de 40% des ressources mondiales

Gaspillage de matières premières
pour la construction neuve

1 % seulement est réemployé



Production de déchets



Construction

240 Millions de tonnes
3600 kg/ hab.

Dont **46** Millions de tonnes du
bâtiment

Entreprises (hors construction)

72 Millions de tonnes
950 kg/ hab.

Ménages

39 Millions de tonnes
582 kg/ hab.

Source : ADME – Données 2018

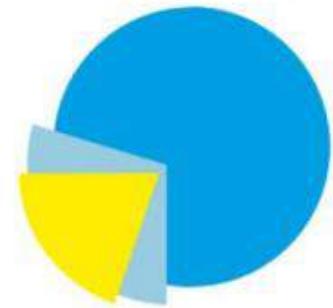
46 MT de déchets du bâtiment =
C'est l'équivalent d'environ 50 stades de France



Pourquoi faire du réemploi ?

1 million de tonnes de déchets
produits chaque année en Normandie
par le secteur du bâtiment

dont 30% non
dangereux non
inertes (DNDNI)



Dont 68% sont à valoriser
soit 200 000 tonnes !



Un cadre réglementaire favorable au réemploi

Objectifs réglementaires

Nouveau code de la Commande publique

+ Loi ASAP

+ Loi AGEC > **Diag PEMD + Tri 7 flux + REP PMCB**

+ Traçabilité (devis et BSD)

+ Loi RE2020

Objectifs du PRPDG

- Produire moins de déchets
- Trier mieux et plus
- Valoriser : recycler, réutiliser, réemployer
- Maillage en points de collecte



Déchets non triés = Déchets non valorisés = Matières perdues

FOCUS TRI : Maximiser la valorisation de la matière

Depuis 2016 : Tri 5 flux



Depuis 2021 : Tri 7 flux **5 flux +**



En cas de non-respect :

Amande administrative allant jusqu'à 1 500 € pour une personne physique et 7 500 € pour une personne morale par tonne de produit concerné.

Qui est concerné :

Collectivités territoriales, exploitants des ERP, administrations et entreprises producteurs et détenteurs de déchets

Déchets non triés = déchets non valorisés = matières perdues

FOCUS DIAG PEMD : Analyser pour massifier le réemploi

Objectif :

Renforcer la **hiérarchie des modes de traitement** (et donc la priorité à accorder au réemploi)

Améliorer la **tracabilité**

Agir sur l'ensemble du **cycle de vie des produits**

- écoconception des produits
- prévention des déchets
- Allongement de la durée d'usage
- Gestion de fin de vie

Contenu :

inventaire de tous les matériaux, produits, équipements et déchets sortants d'un chantier dans le cadre de travaux prévus.

**Catégorisation des déchets
(DI, DND, DD)**

Quantification de familles de déchets

**Identification des filières
envisagées**

Focus REP PMCB

Son principe

Le principe « pollueur-payeur »: les entreprises qui mettent sur le marché français des produits sont responsables de l'ensemble du **cycle de vie** de ces produits, de leur conception jusqu'à leur fin de vie.

Coûts de gestion des déchets assurés par les metteurs sur le marché.

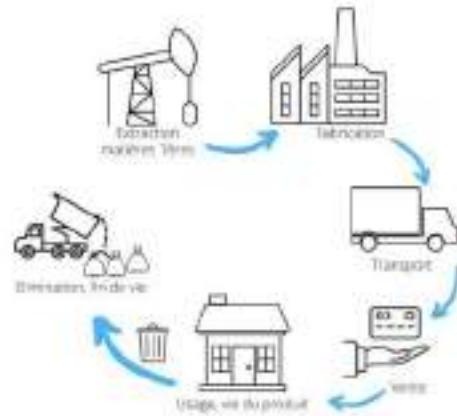
Ses objectifs

- 1 Prévenir la production de déchets
- 2 Inciter les metteurs sur le marché à éco-concevoir
- 3 Développer la collecte séparée, le recyclage et la valorisation

Son fonctionnement

Mise en œuvre de la REP par 4 éco-organismes :
VALDELIA – VALOBAT – ECOMAISON - ECOMINERO

Filière sans REP



Filière avec REP



Focus REP PMCB

oca BÂTIMENT
ORGANISME COORDONNATEUR Agréé

Qui sommes-nous ?
Réseau des points de collecte
Guichet unique pour les collectivités
Consignes de tri
Ressources

GUIBOUT MATERIAUX - Argences
Distributeur

Z.A Rue Georges Lemaire
14170 Argences
0231267836
Ouvert aux professionnels

Mélanges d'ardoises - Béton - Bois - Métal - Plâtre - Plastique - Laine de verre - Laine de roche

Accès: Fourgonnette PTAC 2,7 t, Fourgon PTAC 3,5 t, Camion plateau PTAC 3,5 t, Remorque

Lundi 08:00-11:00, 14:00-17:00
Mardi 08:00-11:00, 14:00-17:00
Jeudi 08:00-11:00, 14:00-17:00
Vendredi 08:00-11:00, 14:00-17:00

Votre adresse ou votre code postal X

Affinez votre recherche

Vous êtes: Particulier Professionnel

Vous déchets: Bois Métal Plastique Huissaines
 Béton Laine de verre Laine de roche
 Membranes bitumineuses
 Mélanges d'ardoises Plâtre
 Déchets dangereux de PMCB

Rechercher

Legend: Déchets recyclables à visiter Déchets recyclables automatiques à visiter

En quoi est-ce un enjeu pour la filière du bâtiment ?

Bénéfices environnementaux

- Eviter de puiser dans les ressources épuisables
- Être résilient face aux tensions sur les approvisionnements en matériaux
- Diminuer l'empreinte carbone
- Réduire les émissions de GES
- Conserver les propriétés des matériaux

Bénéfices économiques

- Réduire les coûts
- Profiter des coûts attractifs
- Enrichir la valeur patrimoniale
- Certifier un projet par un label
- Privilégier les circuits courts
- Créer des emplois locaux et artisanaux
- Favoriser l'insertion professionnelle
- Valoriser les compétences

LIMITER L'EMPREINTE CARBONE



RELOCALISER L'ÉCONOMIE

Où en sommes-nous en Normandie ?

Un réseau structuré !

Des enjeux pour la filière du réemploi en Normandie

- Coopération entre les acteurs
- Mise en réseaux des savoirs
- Partages d'expériences pour lever les freins

Une structuration du Club en association

- Pour développer ses capacités et ses moyens actions
- Pour être visible !
- Pour renforcer les espaces de dialogue

Une mission

Fédérer les acteurs du secteur de la construction engagés dans le réemploi des matériaux du bâtiment en Normandie, pour développer et structurer la filière.

Un programme d'action

- Plaidoyer
- Mise en réseau
- Ingénierie
- Pilotage de projet
- Accompagnement



Un soutien régional

- Région Normandie
- ADEME
- Eco-organismes
- Adhésions

Où en sommes-nous en Normandie ?

Un soutien régional depuis 2017 en faveur du réemploi

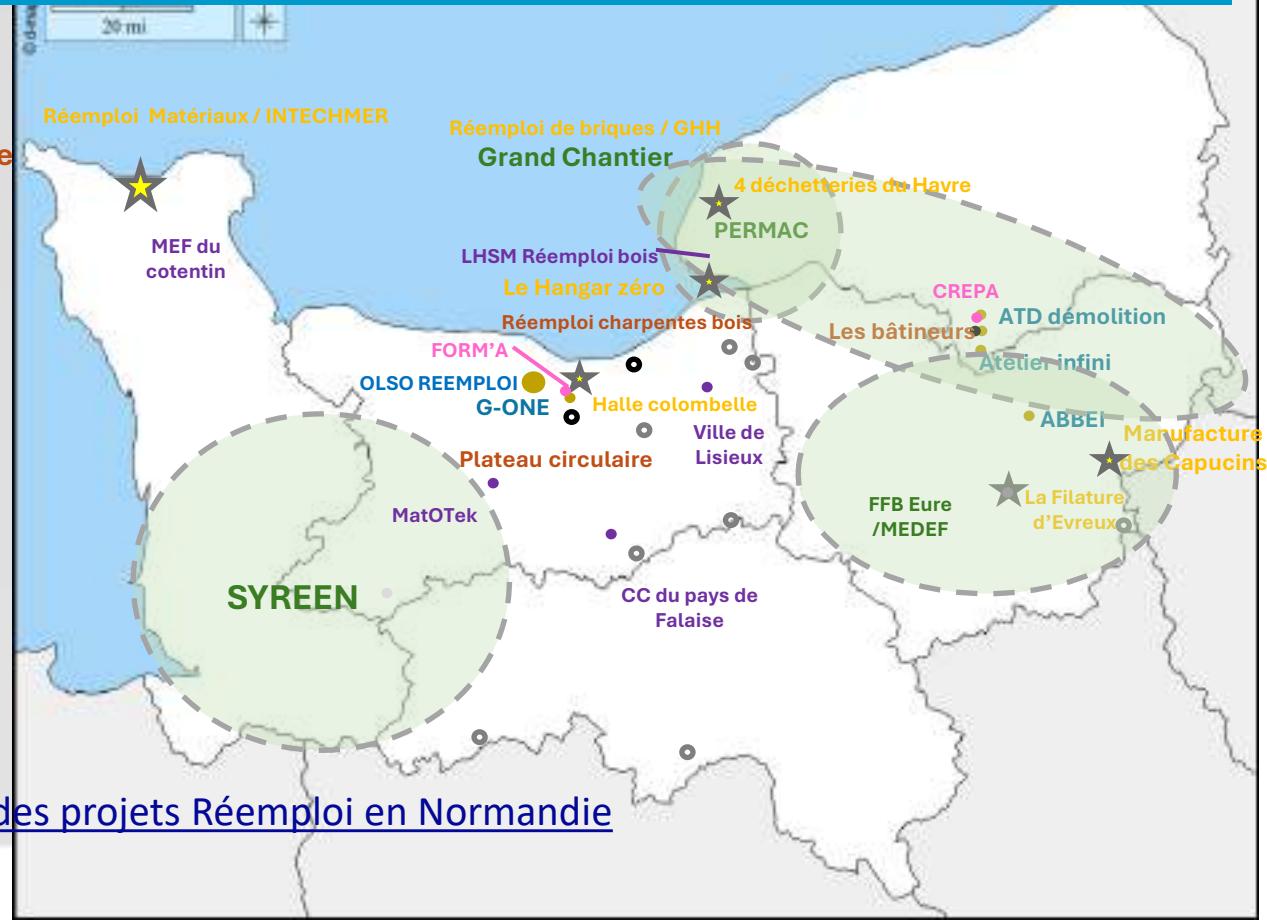
- Subventions régionales pour les études de faisabilités, d'opportunité
 - Diagnostic Emploi/Formation
 - Matériauthèques
 - Scénario Logistiques mutualisées
 - Grand Chantier
 - ...
- Subventions régionales pour la création d'activités de réemploi
 - Le Plateau circulaire
 - Les Bâtineurs
 - Le Hangar 0
- Soutien régional pour la création de plateforme dématérialisée
 - SYREEN
- Soutien régional en faveur de l'animation locale (ex : Journée EIT, CROA, ...)



Où en sommes-nous en Normandie ?



- Site physique matériaux anciens
- Plateforme physique de réemploi
- Prestation de service et/ou intellectuelle
- Formation
- Etude
- Animation territoriale
- ★ Bâtiment intégrant du réemploi



Consulter la carte des projets Réemploi en Normandie

Où en sommes-nous en Normandie ?

Un soutien FEDER depuis 2021

Soutien aux projets d'économie circulaire les plus structurants

OBJECTIFS

Soutenir des projets en faveur du développement de l'économie circulaire, de leur phase émergence à leur réalisation en visant les **projets les plus innovants, structurants, reproductibles ou emblématiques**.

DEPENSES ELIGIBLES

Dépenses d'**études préalables à des investissements**.
Dépenses de **travaux, d'investissements productifs ou non productifs** ;
Dépenses de **personnel directement rattachables au projet** (Coordination, suivi et évaluation,...)

BENEFICIAIRES

- Les entreprises (hors grandes entreprises)
- Les Collectivités et leur groupement
- Les Établissements publics et assimilés
- Les filières économiques (clubs d'entreprises, pôles de compétitivité, organisations professionnelles...)
- Les associations.

MONTANT D'AIDE

Taux max de 60% du montant HT. Dépenses éligibles doivent être supérieures ou égales à 50 000 € HT

Où en sommes-nous en Normandie ?

Un soutien FEDER depuis 2021

Soutien aux projets d'économie circulaire les plus structurants

CRITERES D'ELIGIBILITE

- ✓ Projets localisés en Normandie ;
- ✓ Projets en cohérence avec les orientations du volet Prévention et gestion des déchets du SRADDET et de la stratégie pour une économie circulaire en Normandie ;
- ✓ Projets associant des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec comme enjeu d'ancrer davantage les grands principes de l'économie circulaire dans l'enseignement supérieur et la recherche en Normandie ;
- ✓ Projets novateurs, qui peuvent comporter intrinsèquement une part de risque, tout en présentant un fort potentiel pour lever des freins souvent rencontrés dans le déploiement de l'économie circulaire ;
- ✓ Projets collaboratifs et structurants à l'échelle de territoires et des filières.

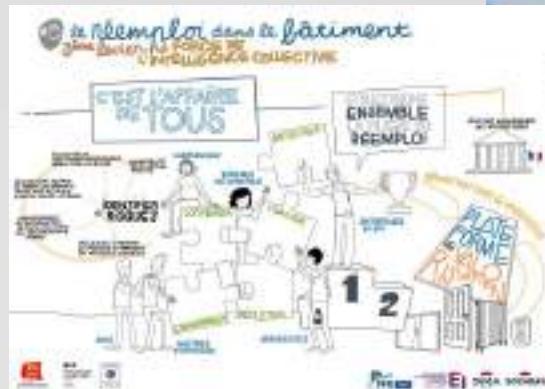
MODALITES SOLICITATION

1. Contact préalable afin de vérifier l'éligibilité du projet : economie-circulaire@normandie.fr
2. Dépôt du dossier sur la plateforme dématérialisée de la Région Normandie : <https://aides-normandie.fr> .

Enveloppe 1M€

Où en sommes-nous en Normandie ?

Des outils pour communiquer !



Où en sommes-nous en Normandie ?

Un copilotage de la REP PMCB depuis 2021

COMITOLOGIE	EVENEMENTS TERRITORIAUX	AU NATIONAL
<p>5 COPIL</p> <ul style="list-style-type: none">• Décembre 2022• Février 2023• Mai 2023• Décembre 2023• Juin 2024• Octobre 2024 <p>Autant de COTECH avec les OP/Fédé/Chambre des métiers (en amont de chaque COPIL)</p> <p>A mettre en place : Points d'étapes plus régulier avec chaque EO</p>	<p>Colloque</p> <ul style="list-style-type: none">• Avril 2023 <p>Réunions de concertations Maillage</p> <ul style="list-style-type: none">• Juin 2024• Décembre 2024 <p>5 Réunions départementales</p> <ul style="list-style-type: none">• Septembre à Octobre 2023 <p>Formation/sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none">• Automne 2023 > FFB27 et Normandie• Mai 2024 : Contrat type	<ul style="list-style-type: none">• Contribution de la Région Normandie sur la proposition de maillage proposée par l'OCAB (décembre 2023 > DGPR + OCAB)• Participation au GT ARF (REX, point d'avancement...) <p>Observatoire DBTP</p> <ul style="list-style-type: none">• Prestation d'accompagnement du CERIB (préconisations)

Où en sommes-nous en Normandie ?

La feuille de route de la Région Normandie

THEMATIQUES

Structuration d'un maillage adapté aux spécificités régionales (Organisation de points d'étape, suivi de l'avancement des objectifs fixés, accompagnement, réalisation de cartographies...)

Transmission des données

Communication (Interne et externe, auprès des entreprises et des collectivités...)

Coordination des moyens financiers (soutiens aux projets favorisant le tri, le recyclage et le réemploi des PMCB, relai des AAP des EO, implication dans l'évaluation des projets, co-financement)

Réemploi (vision globale et partagée de ce que veut dire le réemploi, schéma de déploiement du réemploi sur le territoire, connaissance des filières de réemploi et de recyclage)

Formation et mobilisation de la MOA

Plan d'action dépôts sauvages

Où en sommes-nous en Normandie ?

Changer nos pratiques ensemble

**Passer d'une logique déchets
à une logique ressource !**

[EP2 VF.mp4 - Google Drive](#)



[EP 3 VF.mp4 - Google Drive](#)



Où en sommes-nous en Normandie ?



The screenshot shows the homepage of the Réemploi Bâtiment - Normandie website. The logo 'RÉEMPLOI BÂTIMENT - NORMANDIE' is at the top. Below it, the text 'L'annuaire des professionnel.les du réemploi dans le bâtiment en Normandie' is displayed. A search bar with a magnifying glass icon and the placeholder 'Entrez une adresse, une professionnelle...' is present. Below the search bar are several filter buttons: 'Toutes' (selected), 'Architecte', 'Maître d'œuvre', 'Bureau d'étude', 'Déconstructeurs', 'Fournisseurs de matériaux', 'Association', and 'Artisans valorisés'. A 'Rechercher' button is located below the filters. At the bottom of the search interface is a red button labeled 'Ajouter Un.E Professionnel.Le'.

[Consulter l'annuaire des professionnels du Réemploi en Normandie](#)

Où en sommes-nous en Normandie ?

Les clés de réussite d'un projet de réemploi

- Avoir une compréhension partagée des enjeux > se former
- Adhérer au Club réemploi dans le bâtiment
- Anticiper
- Sourcer les solutions le plus en amont possible
- Se fixer des objectifs atteignables et pas à pas
- Se faire accompagner par une AMO ou un MOE spécialiste
- Avoir un diagnostic PEMD et/ou ressource de qualité
- Associer le bureau de contrôle et l'assureur dès la définition du projet



Où en sommes-nous en Normandie ?

Perspectives

- Première rencontre entre les deux Clubs le 4/02/2025 !
- Rencontres régionales du Réemploi le 6/06/2025
- Visites de sites ?
- Ateliers pratiques ?



MERCI POUR ATTENTION

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?



Emmanuelle Onno

Chargée de projet « Ecoconstruction & Valorisation des déchets du BTP »
Service Bâtiments Durables
Direction Energies Environnement Développement Durable

Non joignable les mercredis après-midi



Région Normandie (site de Caen)
Tél : 02 31 15 52 97



RÉGION
NORMANDIE

www.normandie.fr





PETIT-DÉJ THÉMATIQUE

GESTION DES DÉCHETS, AU TRI, AU
RECYCLAGE ET AU RÉEMPLOI

10h10- 10h20

Diagrid M.Hochereau

Diagnostic PEMD



Votre partenaire expert en diagnostics immobiliers !

15 ans d'expérience dans le bâtiment afin de vous offrir
conseils, fiabilité et réactivité pour un service qualitatif sur notre territoire Normand.



DIAGRID



Diagnostic PEMD (Produits, Equipements Matériaux et Déchets)



DIAGRID



???

C'est quoi

???

Le diagnostic PEMD est un inventaire de tous **les matériaux, produits, équipements et déchets** sortants d'un chantier dans le cadre de travaux prévus dans le périmètre fixé par la loi AGEC.

Que contient le diagnostic PEMD ?

Pour les PEM : (Produits, Equipements, Matériaux)

La **catégorisation et la quantification**, les dimensions, l'état de conservation, la localisation ainsi que des indications sur les précautions de dépose, transport et stockage.

Les indications sur les capacités de réemploi.

Pour les Déchets :

La **catégorisation et la quantification** des familles de déchets

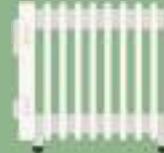
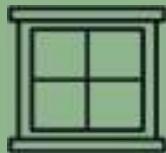
A défaut de réemploi, les indications sur les filières de gestion et de valorisation des déchets en vue de leur recyclage, valorisation énergétique ou élimination.

Produits – Matériaux – Equipements – Déchets

Produits

Ce sont des éléments non fixés ou facilement démontables pouvant être réemployés :

- Mobilier : bureaux, chaises, tables
- Menuiseries : fenêtres, portes (intérieures ou extérieures)
- Appareils sanitaires : évier, baignoires, WC
- Appareils électriques : luminaires, radiateurs, chauffe-eau



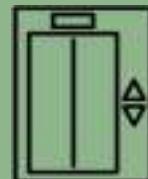
Equipements

Inclut des installations techniques ou fonctionnelles dans un bâtiment :

Systèmes CVC (Chauffage, Ventilation, Climatisation) : chaudières, pompes à chaleur, unités de ventilation.
Équipements électriques : tableaux électriques, câblage.

Ascenseurs et monte-charges.

Portails automatiques ou bornes de recharge électrique.



Matériaux

Ce sont les éléments constitutants les structures ou enveloppes des bâtiments :

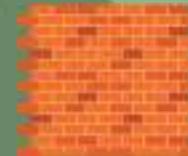
Structure : poutres en acier, béton, bois.

Murs : briques, parpaings, pierres.

Revêtements : carrelage, parquet, moquette, panneaux en bois.

Isolation : laine de verre, polystyrène, panneaux de liège.

Toitures : tuiles, ardoises, membranes d'étanchéité.



Déchets

Ce sont les résidus ne pouvant pas être directement réemployés sans traitement préalable :

Gravats : béton, ciment, plâtre.

Déchets dangereux : amiante, peinture au plomb, solvants.

Déchets non dangereux : PVC, métaux mélangés, bois traité.

Déchets inertes : cailloux, briques broyées.

Déchets verts : végétaux issus des travaux extérieurs.



Naissance du diagnostic PEMD

→ Loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) du 10 février 2020

→ Remplace l'ancien diagnostic déchets obligatoire depuis 2011

Périmètre d'intervention

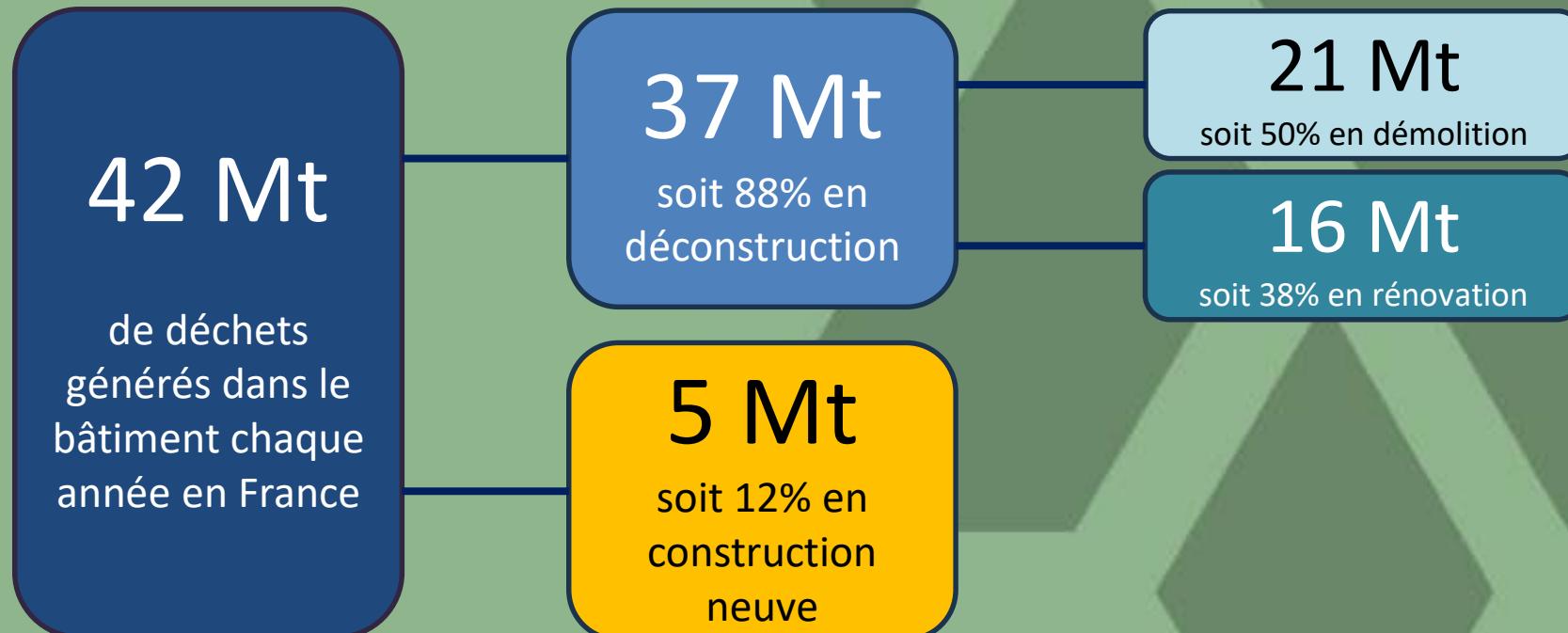
→ Bâtiments > 1 000 m²

→ Travaux générant > 1 000 tonnes de matériaux

→ Toute opération concernant au moins un bâtiment ayant accueilli une activité agricole, industrielle ou commerciale et ayant été le siège d'une utilisation, d'un stockage, d'une fabrication ou d'une distribution d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses (article R. 4411-6 du code du travail)



Ressources et déchets dans le bâtiment



Mais la valorisation est encore bien trop faible, notamment dans les opérations de réhabilitation et en ce qui concerne les déchets inertes.

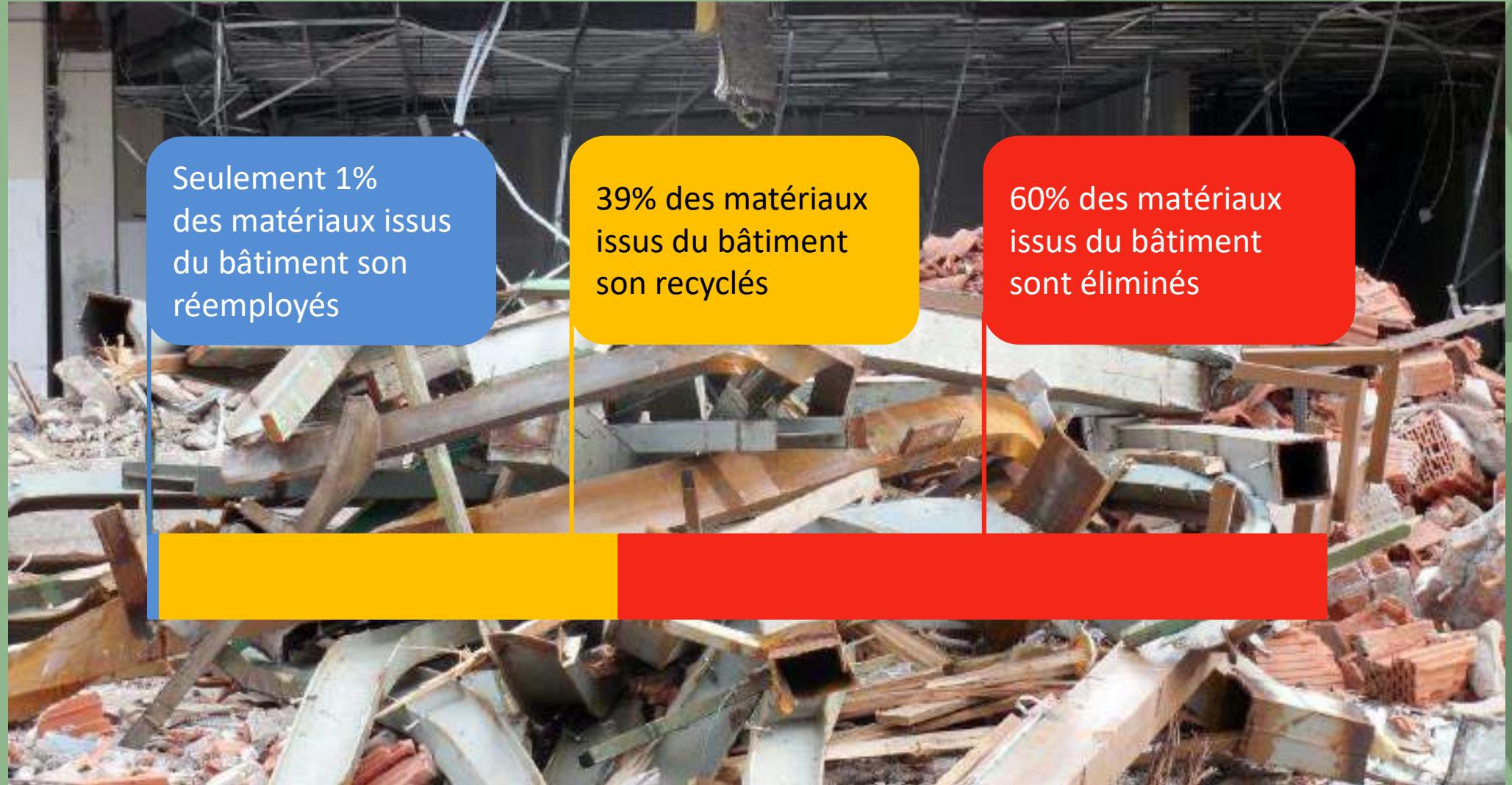


Valorisation par type d'opération :

- Démolition : 60 à 80% de ressources valorisées
- Réhabilitation : 10 à 30% de ressources valorisées
- Construction neuves : 40 à 60% de ressources valorisées

Parallèlement, **l'extraction des ressources** est responsable **de 70% des émissions de gaz à effet de serre**.

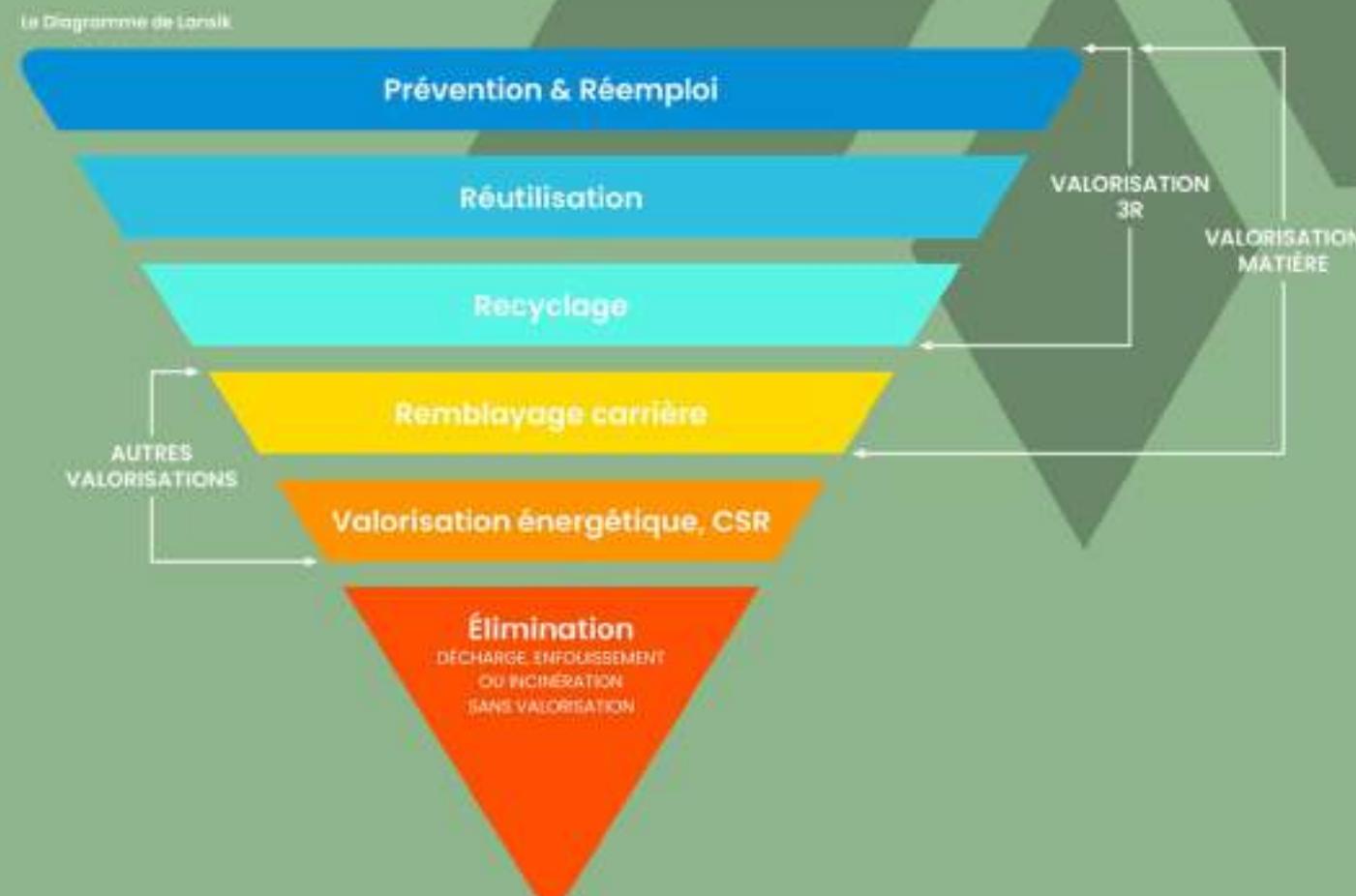
En synthèse, seulement :



Objectifs

Les 3 R – Réemploi, Réutilisation, Recyclage – correspondent à la hiérarchisation des modes de traitement des ressources issues de la reconstruction, selon le diagramme de Lansik.

La « valorisation matière » va du réemploi (la priorité) au recyclage, en incluant le remblayage carrières.





Le **Diagramme de Lansink** est une hiérarchie des modes de gestion des déchets. Il classe les solutions de traitement des déchets du plus vertueux (en haut) au moins favorable (en bas) :

1. Prévention & Réemploi (Meilleure option)

1. Réduire la production de déchets à la source en optimisant la conception et l'utilisation des matériaux.
2. Le **réemploi** consiste à réutiliser un produit ou un matériau **sans transformation majeure**.

2. Réutilisation

1. Donner une seconde vie aux produits après **une remise en état ou une transformation légère** (ex. : réparation, nettoyage, reconditionnement).

3. Recyclage

1. Transformer les déchets en nouvelles matières premières pour fabriquer de nouveaux produits.

4. Remblayage carrière

1. Réutilisation des matériaux pour combler des vides dans les carrières, une forme de valorisation mais moins optimale.

5. Valorisation énergétique, CSR (Combustible Solide de Récupération)

1. Utilisation des déchets comme source d'énergie (incinération avec récupération d'énergie).

6. Élimination (dernier recours)

1. Dépôt en **décharge, enfouissement ou incinération sans récupération d'énergie**.
2. C'est la solution la moins écologique et la moins circulaire.



Objectifs



Identifier et quantifier les ressources issues des travaux de déconstruction/rénovation.



Favoriser le réemploi, la réutilisation et le recyclage

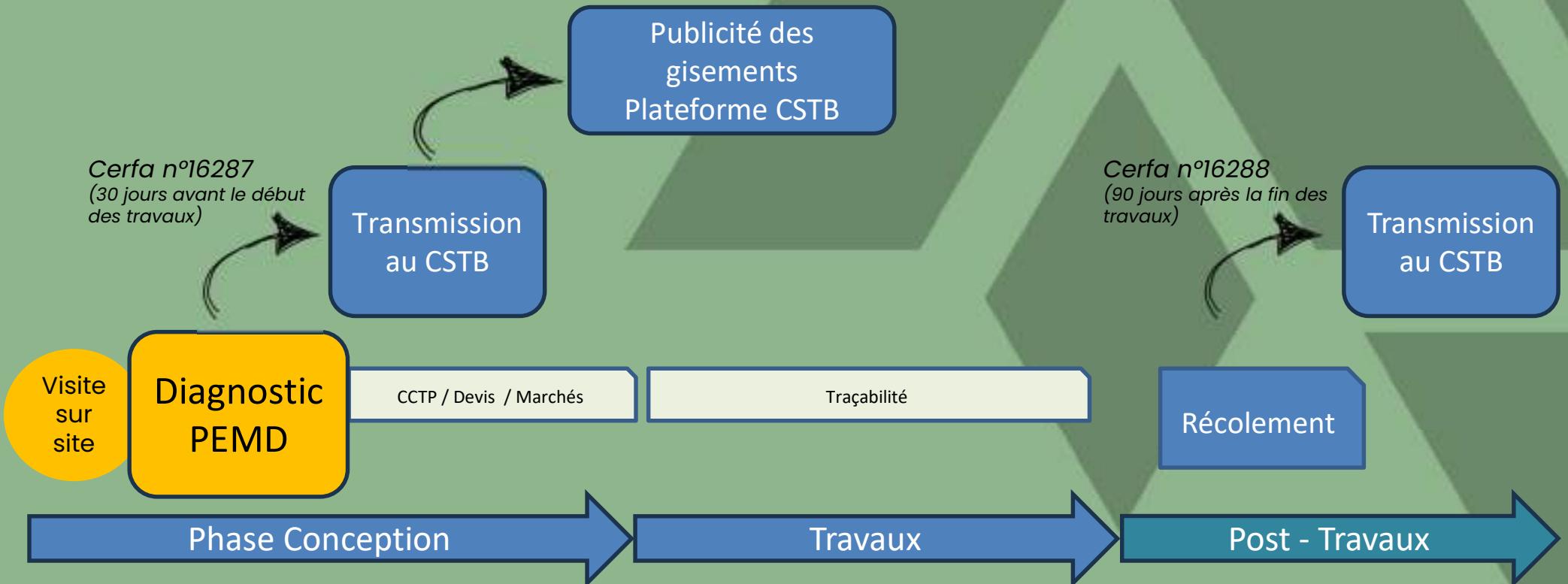


Réduire l'impact environnemental et promouvoir l'économie circulaire.



DIAGRID

Planning et obligations des maîtres d'ouvrage



NOTA : Ce **diagnostic PEMD** doit être **réalisé préalablement au dépôt des demandes d'autorisation** d'urbanisme (construction, démolition, aménagement), ou à défaut avant l'acceptation des devis ou la passation des marchés de démolition / rénovation.



Conclusion

Le Diagnostic PEMD

- ✓ Accompagne la transition écologique dans le bâtiment.
- ✓ Un outil de gestion des ressources
- ✓ Un levier pour l'économie circulaire
- ✓ Responsabilise les maîtres d'ouvrage et valorise l'image du projet
- ✓ Promotion de pratiques durables et respectueuses de l'environnement.



FIABILITÉ



RÉACTIVITÉ



15 ANS D'EXPÉRIENCE



EXPERTISE TECHNIQUE



MERCI POUR VOTRE ATTENTION



DIAGRID

Votre partenaire expert en diagnostics immobiliers !

12 rue aux namps 14000 Caen 06.28.43.69.15 contact@diagrid.fr





PETIT-DÉJ THÉMATIQUE

GESTION DES DÉCHETS, AU TRI, AU
RECYCLAGE ET AU RÉEMPLOI

10h20- 11h

M.Sosson, rénovateur BBC + **Tri'n' Collect** M.Meslin

Gestion du tri et de la **collecte** des déchets



Bâtisseur écoresponsable

Spécialiste de la construction bois depuis 2003

Présentation de l'entreprise SOSSON



Situation géographique

Adresse :
Za Les Hautes Varendes – 14680 BRETTEVILLE SUR LAIZE





Nos métiers



CHARPENTE BOIS

MAISONS BOIS - MAISONS PASSIVES

EXTENSIONS BOIS

RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES

TERRASSES / CARPORTS / GARAGES

Charpente bois



Maisons bois



Extensions bois



Terrasses
Carports
Garages



Rénovation Énergétique





le jour



la nuit



ADN
SOSSON



Depuis le début de l'aventure, la culture de l'entreprise est basée sur l'éco responsabilité :

C'est l'ADN de
SOSSON MAISON BOIS

ADN
SOSSON



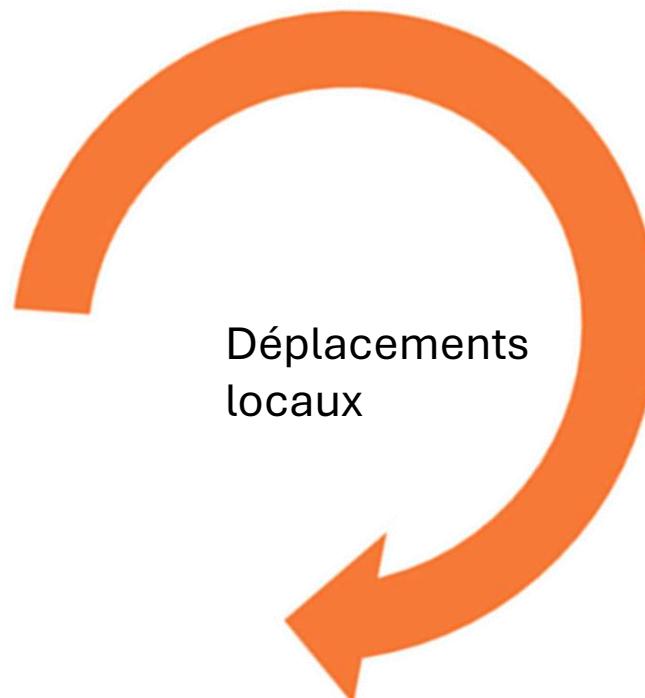
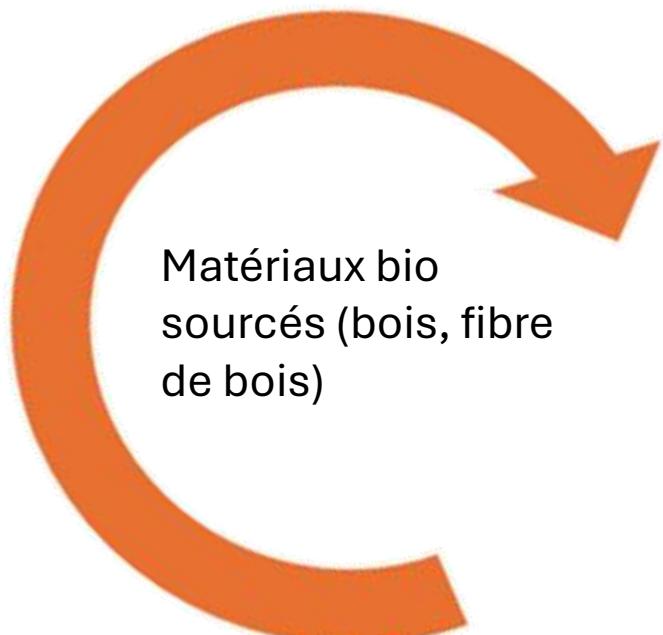
Comment
l'éco responsabilité se traduit
chez SOSSON MAISON BOIS



Une
démarche
éco-
responsable



Depuis l'origine



Une
démarche
éco-
responsable



Rapidement, les questions d'impact
écologique se posent



Une
démarche
éco-
responsable
CONCRÈTE

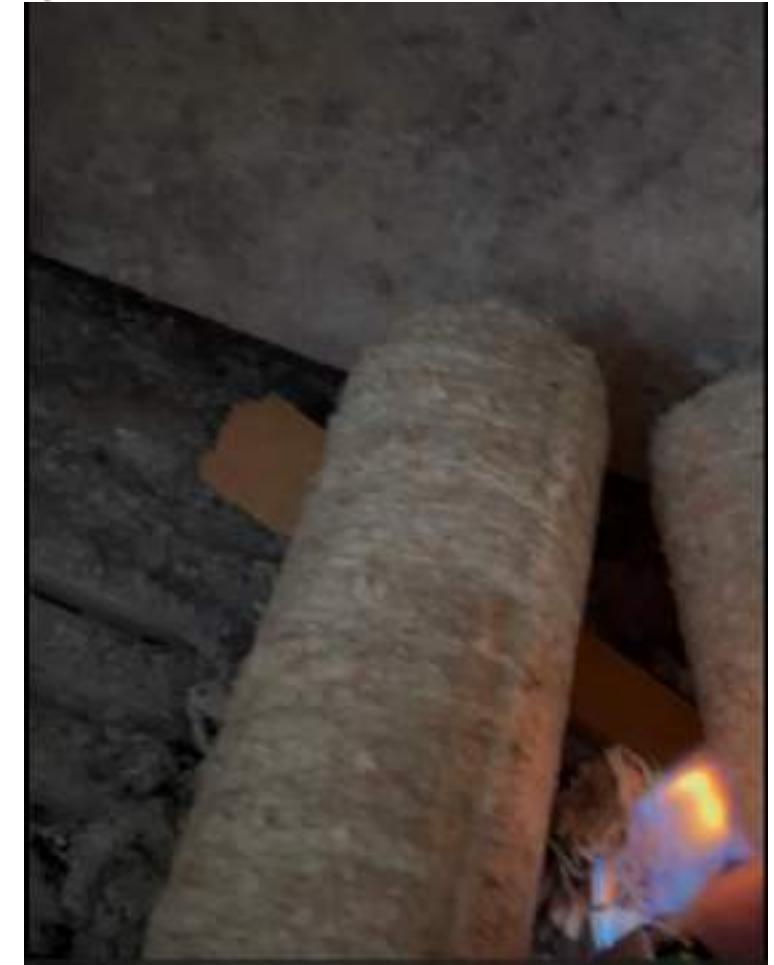


En 2014 :
Que faire des copeaux de bois ?

Une
démarche
éco-
responsable
CONCRÈTE



Investissement dans une presse à buchettes
pour le recyclage des sciures et copeaux



Une
démarche
éco-
responsable
CONCRÈTE



En 2016

Comment améliorer la
performance de nos constructions
bois ?



Formation et obtention du
certificat Passive House
Tradeperson en mars 2016



Une
démarche
éco-
responsable
CONCRÈTE



En 2021
Comment réduire mon impact de
consommation électrique ?



Investissement dans
des panneaux
photovoltaïques placés
sur le toit du bâtiment,
soit 110 m²

Une
démarche
éco-
responsable
CONCRÈTE



2021 à

2023



2024



En 2021

Et si on plantait des arbres ?



Partenaire auprès de l'association
Plantons pour l'avenir

Partenaire Mini Big Forest
Plantations de forêts urbaines -

Plantation
d'arbres
en 2024
avec

Mini Big Forest



Plantation de 900 arbres à la ZA éco de Coulvain



Une
démarche
éco-
responsable
CONCRÈTE



Et pour nos déchets
Que fait-on?

Une démarche éco- responsable **CONCRÈTE**



En 2022
Et si on améliorait notre tri de
déchets ?



De 1 benne DIB à deux bennes :
1 pour le bois et une pour les plastiques et cartons



Une démarche éco- responsable **CONCRÈTE**



En 2023
Comment améliorer encore plus
notre tri de déchets ?



Constat :

Les bennes DIB c'est pratique,
mais :

-Tri limité

-Manque de transparence sur le
traitement de nos déchets



Une
démarche
éco-
responsable
CONCRÈTE



En avril 2024
Démarrage de la collaboration avec





Une
démarche
éco-
responsable
CONCRÈTE



Avec la mise en place de la STATION DE TRI



La station de tri

La mise en œuvre de la station de tri et ses 3 bénéfices



Organisation du démarrage

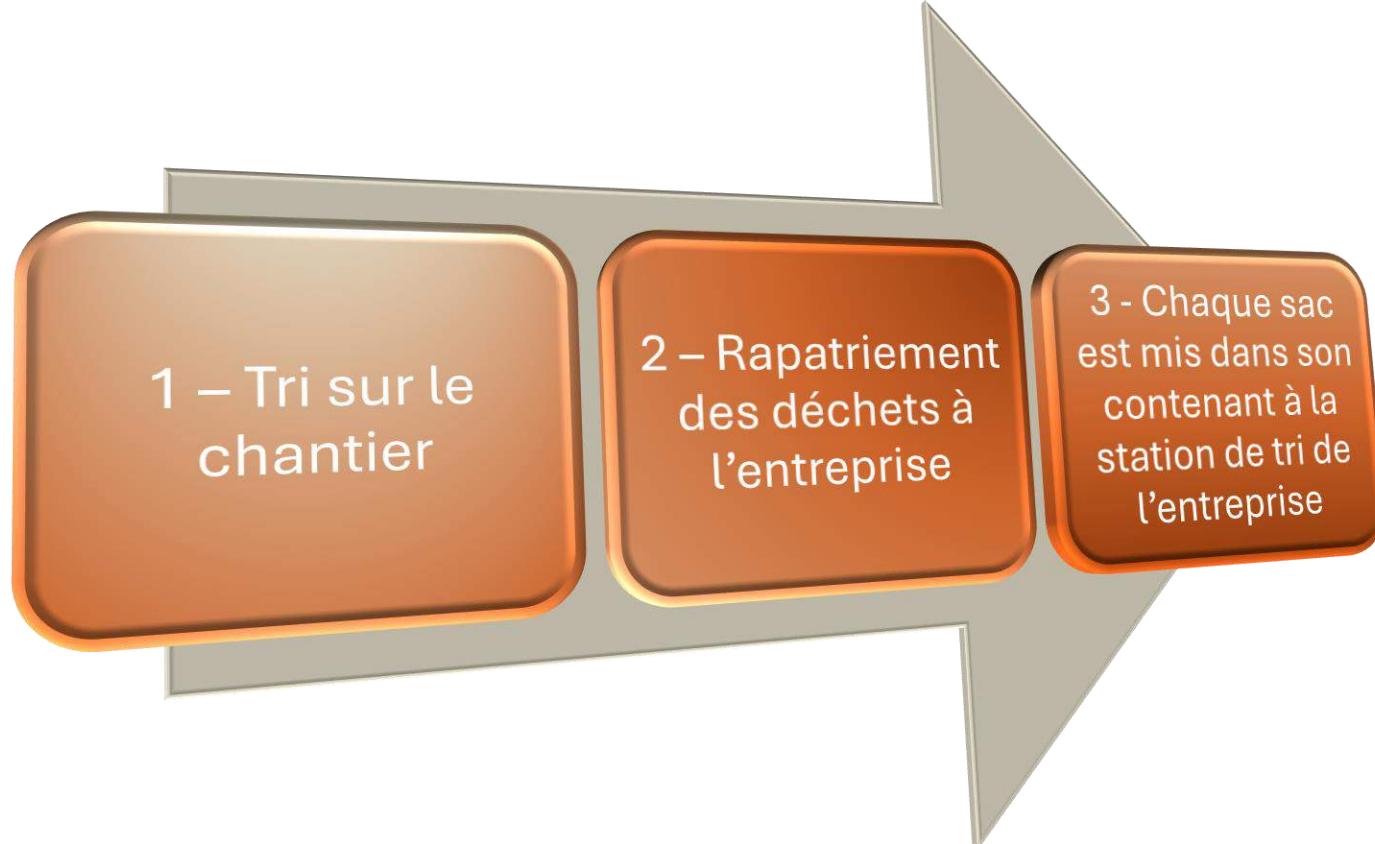


8 avril 2024
Mise en place
station de tri

9 avril 2024
Sensibilisation
des équipes
au tri sélectif

27 mai 2024
1^{ère} collecte

Comment ça fonctionne



✓ Bénéfice 1 :  Réduction de notre impact environnemental

De 5
matières à
11
matières
triées

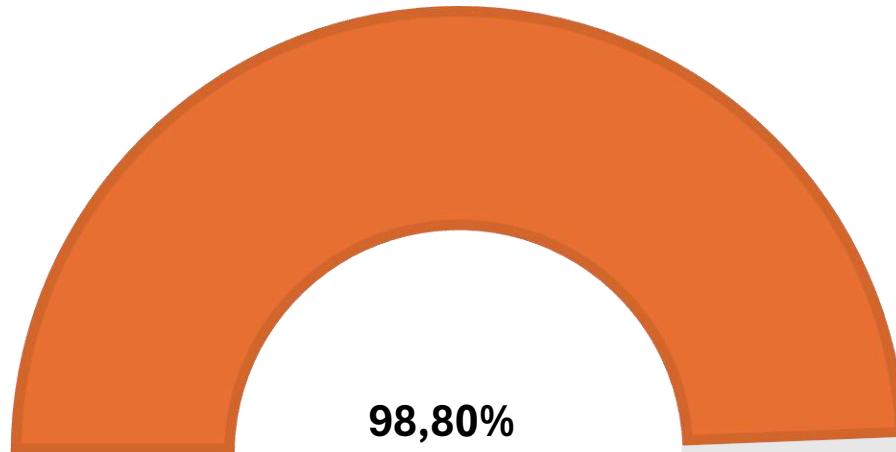
-
- 1- Plâtre
 - 2 - Bois (A et B)
 - 3 - Plastique emballages
(films souples,...)
 - 4 -Plastique PMCB
(PVC, gaines élec...)
 - 5 -DND en mélange
 - 6 - Carton
 - 7 - Inertes
 - 8 - Isolants
 - 9 - Menuiserie
 - 10- Métaux
 - 11 - Autres déchets triés

- ✓ Bénéfice 2 :
Optimisation
du traitement
de nos
déchets
 - ✓ Bénéfice 3 :
Réponse à la
loi AGEC
- 
- 

La Performance de Tri en 2024

TRI

Performance de tri



DÉCHETS TRIÉS



... 8 mois plus tard

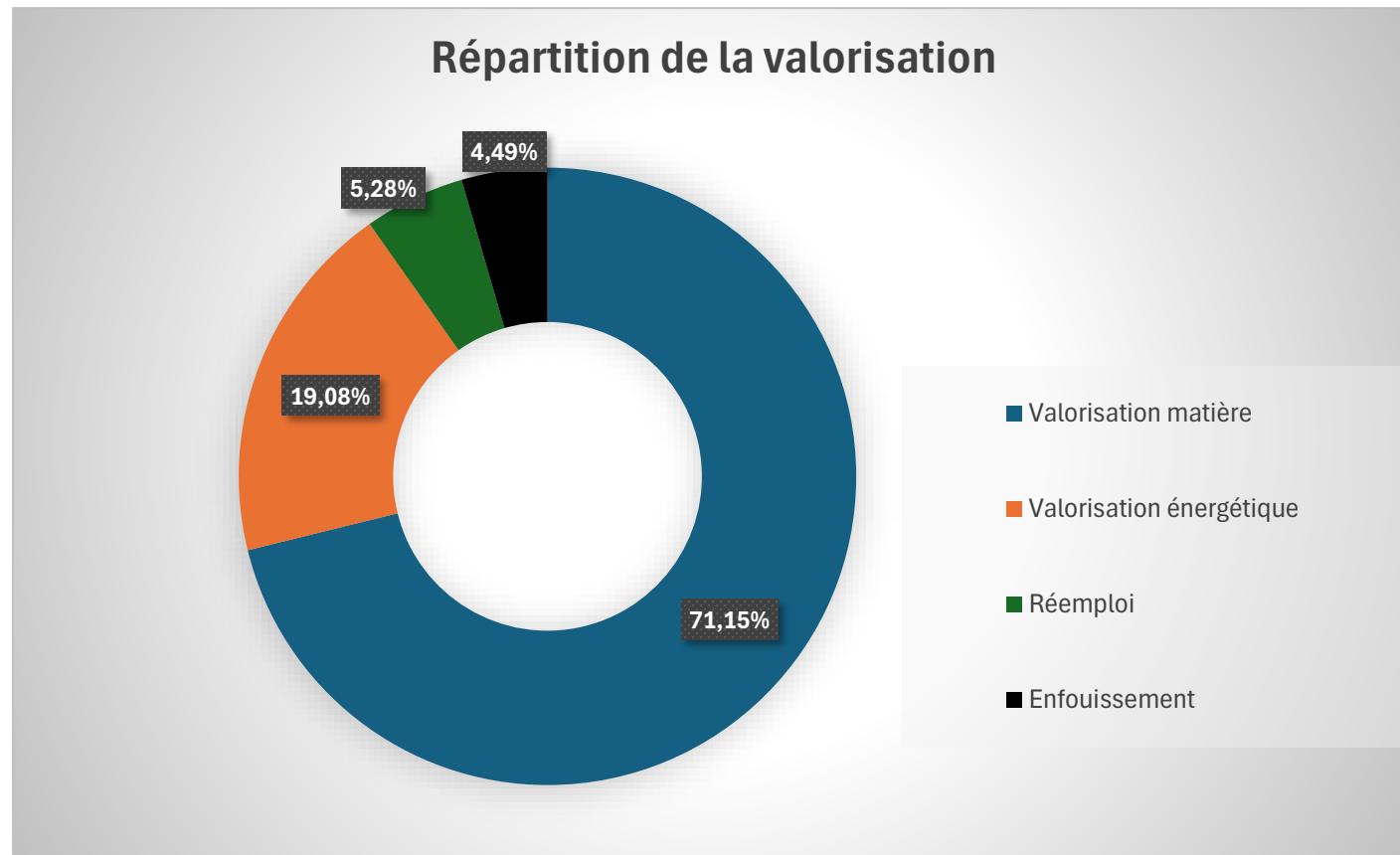
DÉCHETS

DÉCHETS COLLECTÉS : 11,137 t
153 m³

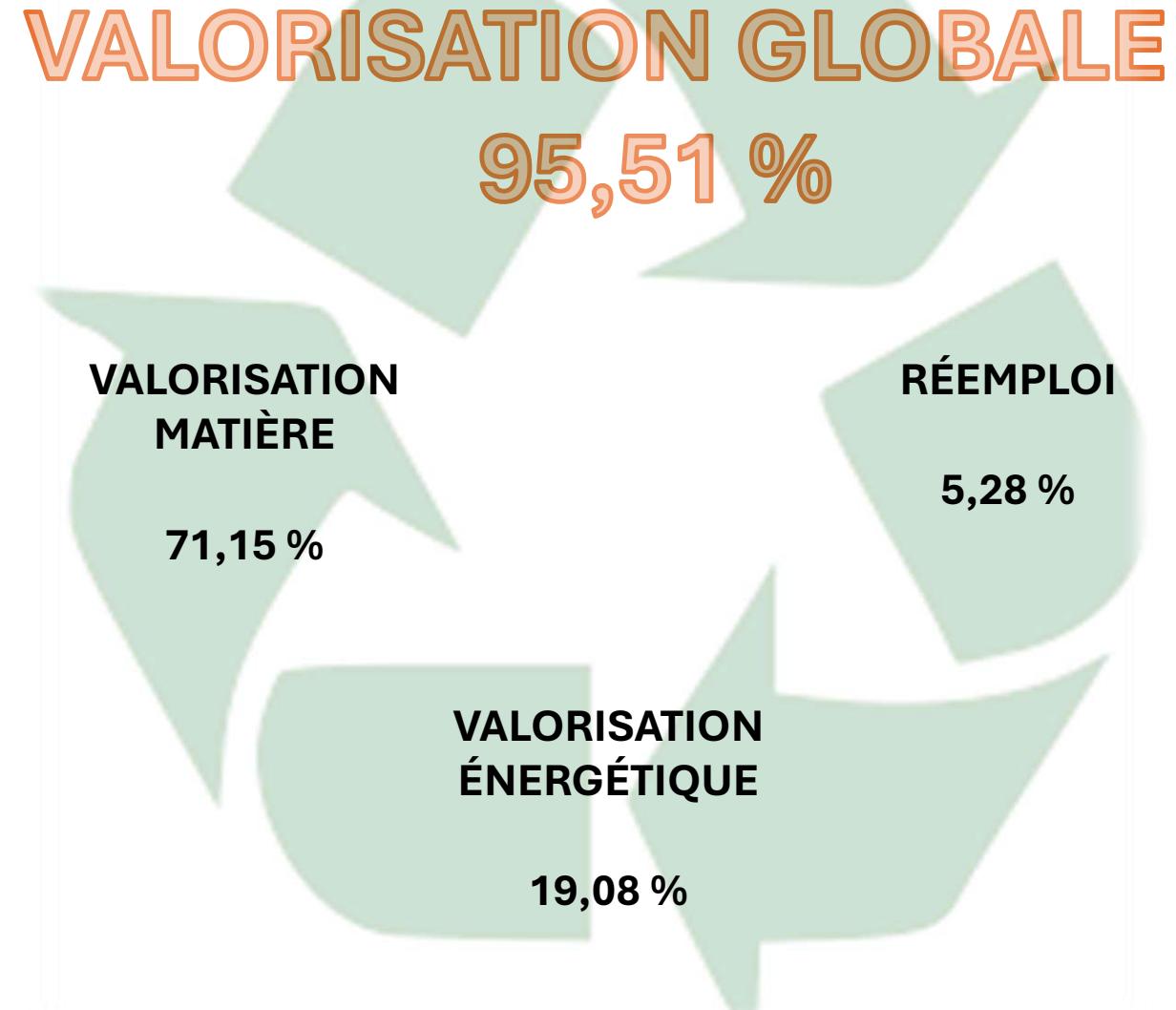
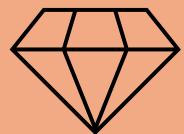
Flux collectés	Poids (Kg)
Plâtre	2 914 kg
Bois (a et b)	2 585 kg
Inertes	1 367 kg
Isolants	929 kg
Plastiques emballages (films souples, ...)	814 kg
Menuiserie	631 kg
Autres déchets triés	573 kg
Carton	560 kg
Métaux	556 kg
Dnd en mélange	135 kg
Plastique pmcb (pvc, gaines élec...)	71 kg
Total	11 137 kg

VALORISATION ANNÉE 2024

TAUX GLOBAL: 95,51 %



La valorisation



Les 3 bénéfices



La réduction de notre impact environnemental



L'optimisation des traitements de nos déchets



La réponse à la réglementation
(LOI AGEC – Loi anti-gaspillage)





Présentation

TRI n'Collect par Sylvain Mesnil

ENTREPRISE RESPONSABLE

LA GESTION DES DÉCHETS DE CHANTIER SUR VOS SITES ET AGENCES



&



Ensemble, Réinventons
la gestion des déchets de chantier

Expert de la gestion de déchets de chantiers

Tri'n'Collect accompagne et met en œuvre des **solutions de tri, collecte et valorisation des déchets** liées aux activités du bâtiment.

Entreprise à mission, notre raison d'être est de participer à la **préservation des ressources par la prévention des déchets et l'économie circulaire** afin de construire un avenir durable.

**Préserver les
ressources naturelles**



90%
de déchets
valorisés



4 500
chantiers



62 300 tonnes
de déchets
collectés

**Exploiter les
mines urbaines**





1. VOS ENJEUX



ENVIRONNEMENTAL

Valoriser 90% des déchets de chantier



RÉGLEMENTAIRE

Respecter la réglementation en vigueur



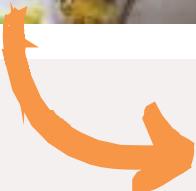
ÉCONOMIQUE

Maîtrise des coûts de traitements des déchets



La gestion des déchets du bâtiment

46 M de tonnes par an



Le paradoxe :

Ces déchets mélangés subissent les intempéries, se souillent et se polluent entre eux, devenant improches au réemploi et au recyclage.

Les déchets de chantier sont **collectés en mélange** dans des bennes sur chantier : gravâts, bois, ferraille, plâtre, verre, carton, plastique, laine de verre, etc.

Ils sont ensuite traités en **centre de tri** (mécanique puis manuel), puis, **valorisés énergétiquement ou enfouis**.

Pourtant **90%** sont recyclables si **triés à la source**

« Ensemble, Réinventons



LE TRI A LA SOURCE



la gestion des déchets de
chantier »

90 % VALORISÉS

Tri 7 flux sur chantier



Tout producteur ou détenteur de déchets doit mettre en place **un tri des déchets à la source** et, lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une **collecte séparée** de leurs déchets (**article L541-21-2 du code de l'environnement**).

Le décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021 a élargi le tri 5 flux au secteur du bâtiment, en ajoutant les gravats et plâtre.



Tout manquement est passible d'une amende administrative jusqu'à 15 k€ et pénale jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 75 K€

Un enjeu économique



Évolution coût TGAP pour enfouissement et incinération (€/t)
2019 à 2025



+ 261%

d'augmentation de la TGAP d'ici 2025

Enfouissement : 25€ en 2020 à 65€ en 2025

Incinération : 12€ à 25€

Source : Lai n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, article 24

2019
90€
/ tonne DIB

2024
240€
/ tonne DIB

2025
300€
/ tonne DIB

Division par 2

des capacités d'enfouissement
et d'incinération sans valorisation
énergétique entre 2010 et 2025
Article [R541-17](#) du code de l'environnement





2. NOTRE SOLUTION

En vidéo



Les 5 étapes de la démarche

Sensibiliser



Trier



Collecter



Remployer Recycler local



Certifier



Expliquer le **SENS** de la démarche de tri à la source

Faciliter le **GESTE DE TRI** avec des contenants adaptés

Collecter à la demande

S'intégrer dans l'**ÉCONOMIE CIRCULAIRE** des territoires

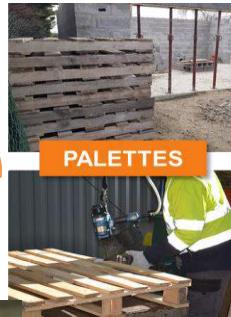
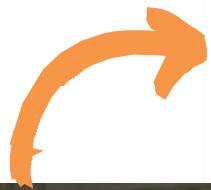
Certifier le **DÉPÔT** et la **TRAÇABILITÉ** des déchets et les volumes recyclés



La solution en image



Vos déchets sont des ressources



PALETTES

Réemploi



GRAVATS



PLÂTRE



PLASTIQUE



BOIS A et B

Bois A : valorisé en bio-combustible
Bois B : recyclé en panneaux de bois ou meubles en agglomérés



LAINE DE VERRE

Réemploi par des associations ou particuliers



POLYSTYRÈNE

Compacté pour intégration dans de nouveaux process de fabrication



PVC

Micronisation en poudre de matières plastiques recyclées

Nos offres de service

Chantiers Maisons individuelles



[Vidéo](#)



MA VILLA
NOVILIS

Chantiers collectifs



[Vidéo](#)



Groupe GIBOIRE
Promoteur

Dépôts d'artisan et négoce

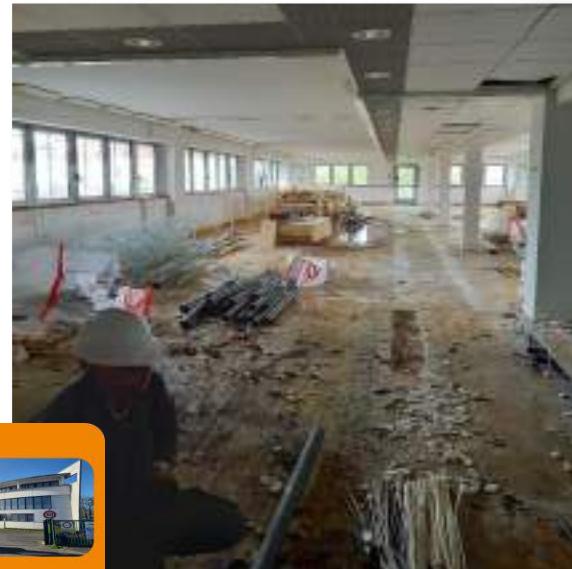


[Vidéo](#)



1000 TY
SERVICES

Chantiers de déconstructions sélectives



[Vidéo](#)



Chantier URSSAF
Orvault

L'agence T'n'C de Verson



LES AGENCES TRI'N'COLLECT

brest@tri-n-collect.fr
07 81 63 29 15

lorient@tri-n-collect.fr
07 68 37 50 84

vannes@tri-n-collect.fr
07 68 37 50 84

rennes@tri-n-collect.fr
07 49 84 44 11

caen@tri-n-collect.fr
07 49 89 77 28

paris.nordest@tri-n-collect.fr
07 43 36 60 54

paris.sudest@tri-n-collect.fr
06 98 77 43 23

lille@tri-n-collect.fr
07 43 36 21 87

tours@tri-n-collect.fr
07 49 98 87 63

orleans@tri-n-collect.fr
07 49 98 87 63

angers@tri-n-collect.fr
07 43 36 69 55

nantes.nordouest@tri-n-collect.fr
nantes.sud@tri-n-collect.fr
06 52 21 17 42

larochesuryon@tri-n-collect.fr
07 43 36 69 55

larochelle@tri-n-collect.fr
larochelle.est@tri-n-collect.fr
07 49 61 62 95

bordeaux@tri-n-collect.fr
06 52 21 99 58

bayonne@tri-n-collect.fr
07 83 24 19 79

toulouse@tri-n-collect.fr
06 52 95 89 97





Ensemble, Réinventons la gestion des déchets de chantier

« *Rien ne se perd, rien ne se crée : tout se transforme* » Antoine Lavoisier



➤ Des émissions carbone



➤ De l'enfouissement ou incinération



➤ Des extractions de ressources



➤ Des emplois locaux





PETIT-DÉJ THÉMATIQUE

GESTION DES DÉCHETS, AU TRI, AU
RECYCLAGE ET AU RÉEMPLOI

11h- 11h15

Aggloplast M.Cahlik

Recyclage de plastiques et **création** de produits



PETIT-DÉJ THÉMATIQUE

GESTION DES DÉCHETS, AU TRI, AU
RECYCLAGE ET AU RÉEMPLOI

11h15- 11h45

Plateau Circulaire Mme Paly

Réemploi des matériaux

Plateau Circulaire



Matériaux du bâtiment reconditionnés

Un cadre réglementaire en évolution constante

Stratégie Nationale Bas Carbone, accords de PARIS

- - 49 % de CO² en 2030 / Zéro carbone en 2050

RE 2020 : (passage d'une réglementation thermique à une réglementation environnementale)

- Augmentation progressive des exigences carbone (seuils 2022, 2025 et 2028). Les matériaux de réemploi sont un levier supplémentaire pour atteindre les seuils.
- Réemploi second œuvre obligatoire en 2028



Loi AGEC : diagnostic PEMD obligatoire à compter du 1^{er} juillet 2023

REP PMCB : (responsabilité élargie des producteurs des produits et matériaux de construction du bâtiment – éco-contribution) – 1^{er} mai 2023

- Tri 7 flux généralisé obligatoire depuis 2021 => reprise gratuite
- Pas de tri => reprise payante
- Obligation de réemploi pour les éco-organismes



La REP PMCB

Le tri à la source 9 flux

Tous secteurs



Papiers/
Cartons



Verre



Plâtre



Métaux



Bois



Biodéchets*



Plastiques



Fractions
minérales

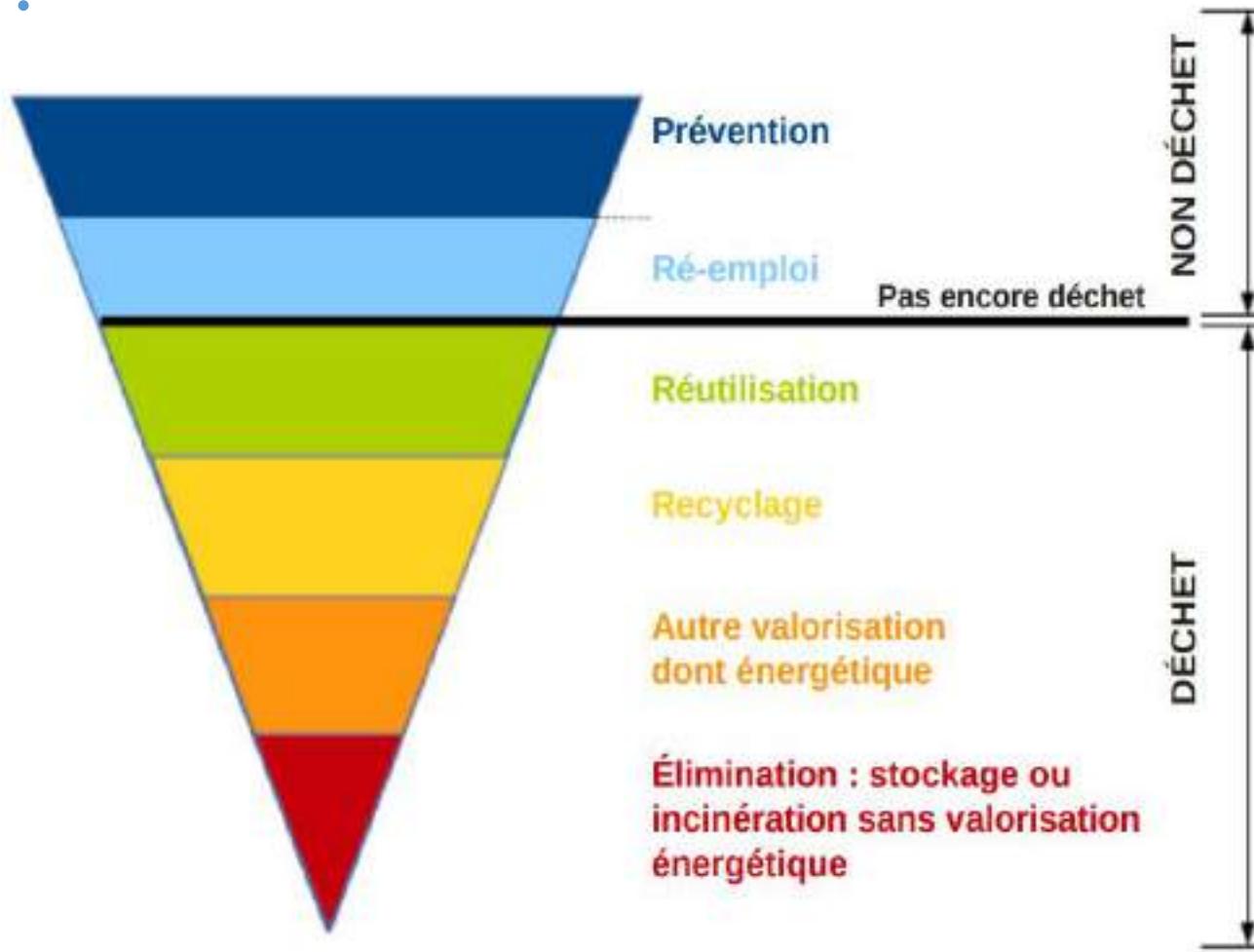


Textiles
(01/01/ 2025)

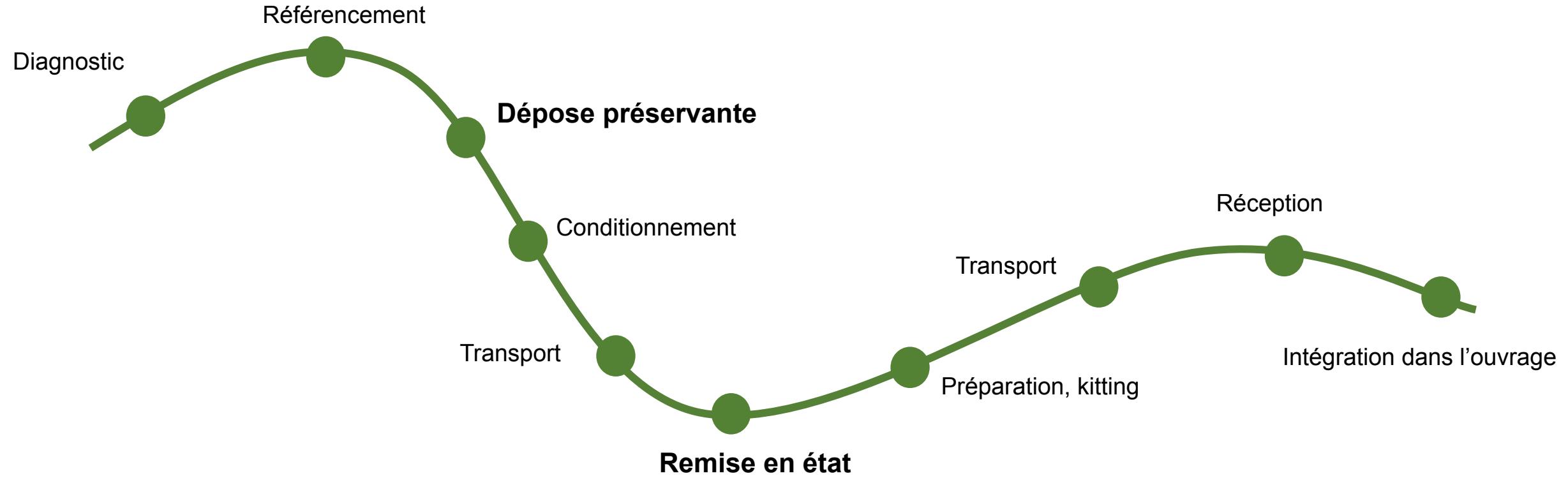
*Au 31 décembre 2023, tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets sont concernés

Rappel sur la hiérarchie des modes de traitement

:



Maîtrise de la chaîne de valeur du réemploi



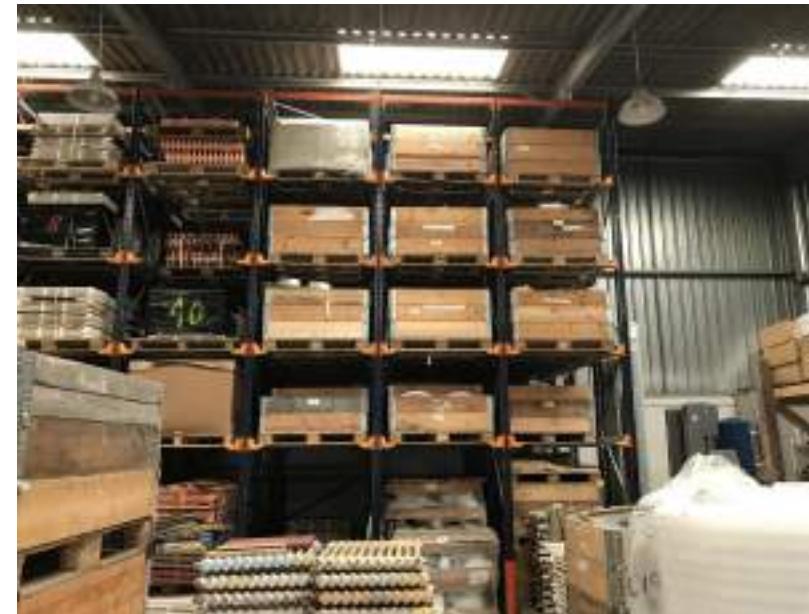
Dépose soignée / curage



Conditionnement / logistique



Stockage 1500 m² +600 palettes



400 tonnes de matériaux en stock

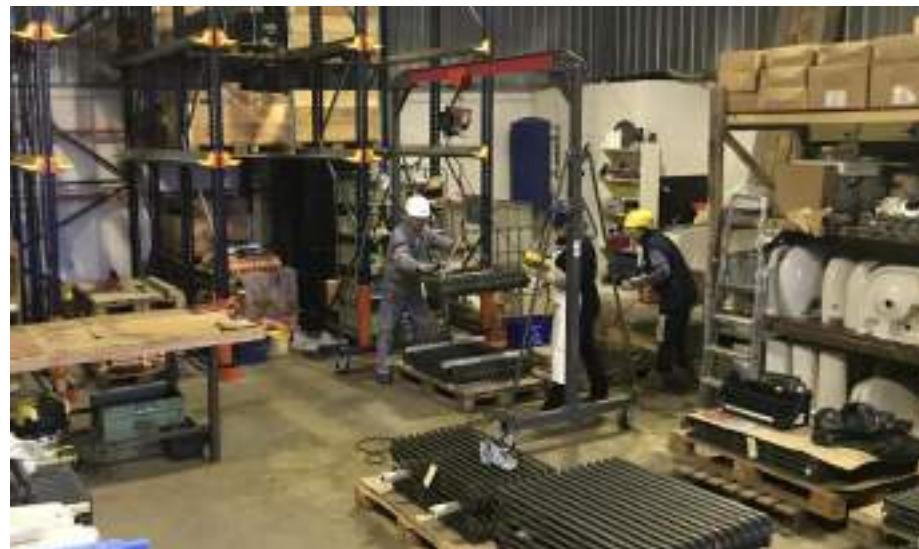


Plateforme fonctionnant à 20% de ses capacités

Reconditionnement 3 ateliers



- Menuiserie (portes, agencement, mobilier)
- Métallerie (sablage, peinture)
- Sanitaires



Les produits

Produits remis à neuf, livrés prêt à poser avec accessoires (idem neuf)

Vendus avec fiche technique

Garantis 2 ans (échange standard)

Zéro carbone

Curage, stockage, remise en état Made In Normandy

Emplois locaux non délocalisables , recours à l'insertion

Catégories de produits



Catégories de produits



Catégories de produits



Boutique en ligne – aperçu des stocks

www.plateaucirculaire.fr/shop



Sur vos projets

Phase conception

- Diagnostic PEMD
- Étude de faisabilité
 - Économique
 - Objectif 1% réemploi
 - Coût par matériau
 - Comparaison avec le neuf
 - Analyse de risque
 - Approvisionnement
 - Remise en état
 - Intégration / assurabilité
- CCTP réemploi

Phase travaux

- Contrôle qualité après dépôse
- Mission « commando » dépôse et reprise
- Logistique et stockage
- Remise en état
- Recherche de gisements
- Fourniture de matériaux

Le lot réemploi – l'outil idéal

Lot supplémentaire dans le marché de travaux

- ✓ Interlocuteur unique pour tous les sujets réemploi
- ✓ Moyens dédiés et expertise reconditionnement
- ✓ Coûts mutualisés (logistique, stockage)
- ✓ Présent dès le démarrage => sourcing anticipé
- ✓ Pas de surcoût côté entreprise (uniquement la pose)
- ✓ Sécurisation des stocks, garantie des quantités
- ✓ Garantie de la qualité des matériaux

REX – Pôle ESS Falaise

MOA : CC Pays de Falaise

Réhabilitation d'un ancien site Point P

1800 m² : ateliers, ressourcerie, bureaux

MOE : Dauchez Architecte et Benjamin Le Roux

AMO réemploi : G-ON

Fourniture réemploi : Plateau Circulaire (lot réemploi)

Environ **800 heures** d'emploi local supplémentaires



Grand prix du trophée
bâtiments circulaires en 2023

REX – Pôle ESS Falaise

Budget construction : 2 M€

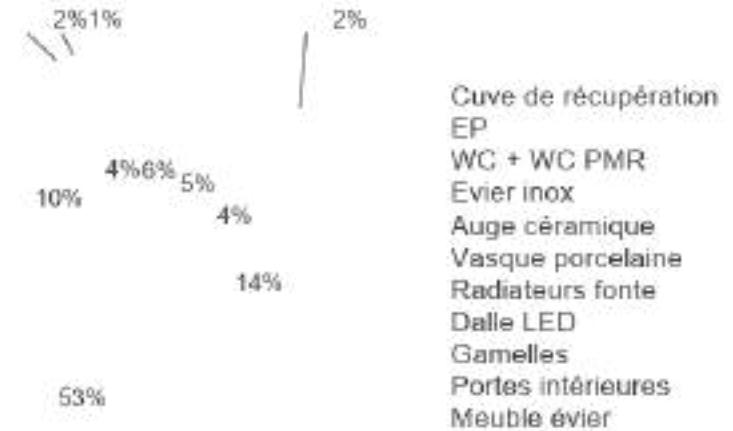
Budget lot réemploi : 52 900 €

Moins-values matériaux neufs : 47 300 €

Coût total réemploi : 5 600 € soit 0,28% du budget

0,43 €/kg_{éqCO₂}

Equivalent CO₂ économisés



Equivalent CO ₂ économisés	Matière rare économisée	Énergie primaire économisée	Eau douce économisée	Déchets non produits
[kg CO ₂ eq]	[g antimoine eq]	[kWh]	[L]	[kg]
13 152	342	85 541	1 080 984	12 780

REX – Pôle ESS Falaise

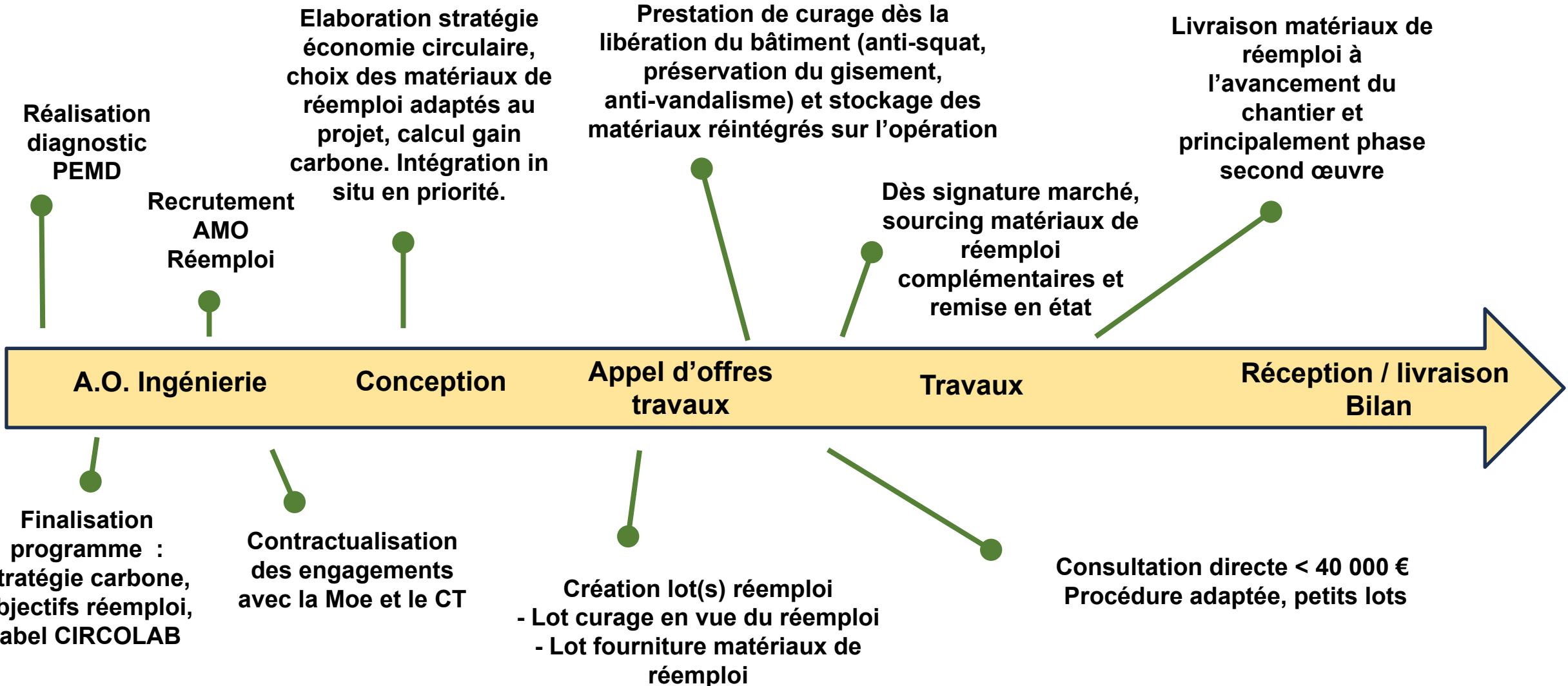
Avantages du lot réemploi

- Mutualisation des coûts et moyens logistiques
- Interlocuteur unique pour le réemploi
- Garantie de fourniture des quantités ciblées
- Démarche facile pour les entreprises
- Quantités importantes en réemploi
- Assurabilité facile grâce à
 - Garantie fournisseur
 - Traçabilité
- Reporting fin de chantier facilité

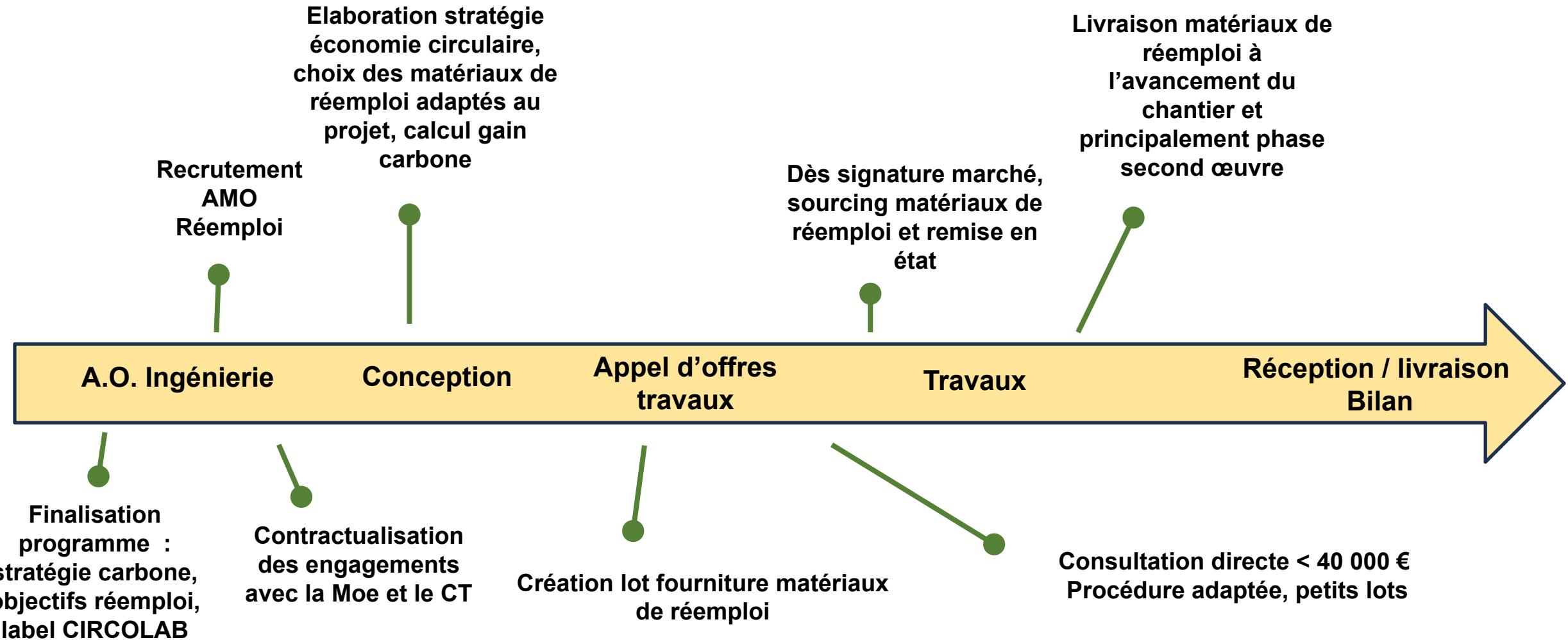
Inconvénients

- Lot supplémentaire dans le marché de travaux
- Plus de travail de rédaction DCE (gestion des interfaces entre CCTP réemploi et pose)
- Coût supplémentaire compensé que si quantités

La frise du réemploi pour les opérations de démolition / réhabilitation



La frise du réemploi pour les opérations en neuf





PETIT-DÉJ THÉMATIQUE

GESTION DES DÉCHETS, AU TRI, AU
RECYCLAGE ET AU RÉEMPLOI

11h45-12h15

Isover Placo Saint Gobain M.Gavois

Industriel engagé, recyclage plâtre et produits recyclés

ISOVER / PLACO®

Leaders Engagés
pour un habitat durable



DEUX MARQUES, DEUX LEADERS ENGAGÉS



*Militant de
l'habitat durable*



*Mieux vivre
commence à l'intérieur*

UNE IMPLANTATION LOCALE

UNE IMPLANTATION LOCALE



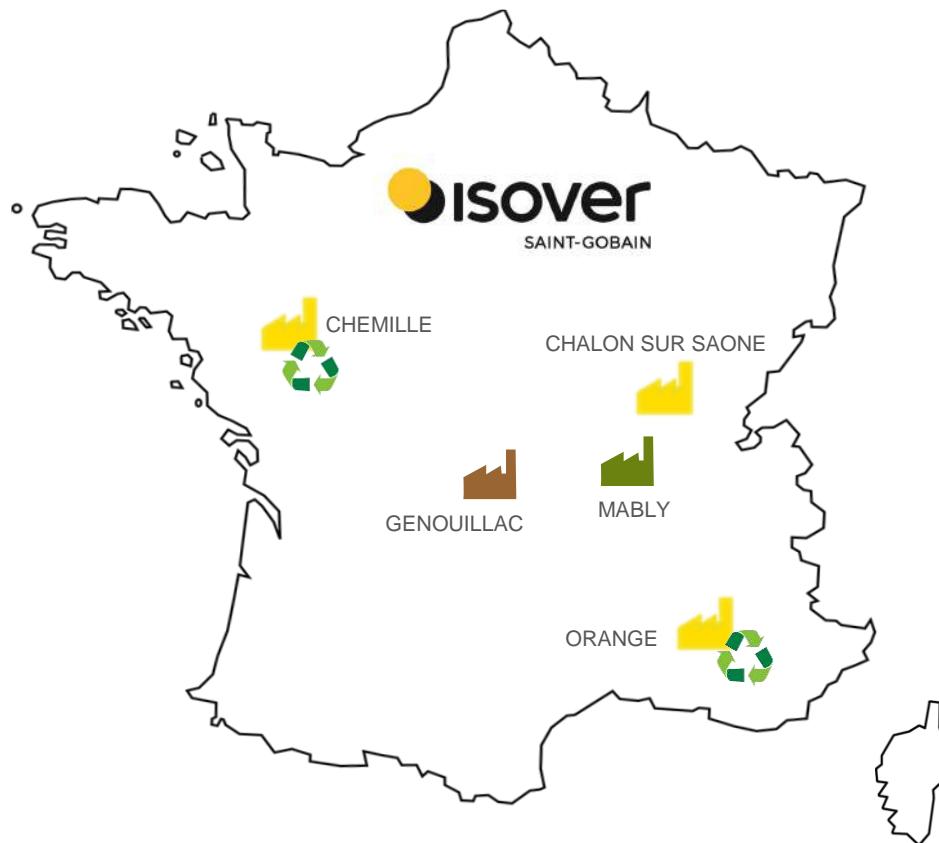
- 7 carrières de gypse
- 4 complexes industriels plâtres
- 3 ateliers de recyclage plâtre

40 km
Distance moyenne
entre nos carrières
et nos usines Placo®

218 km
Distance moyenne
entre nos usines Placo®
et nos chantiers



UNE IMPLANTATION LOCALE



Usine
Laine de verre



Usine
Fibre de bois



Usine
Laine de roche



Atelier de recyclage laine de verre

120 km

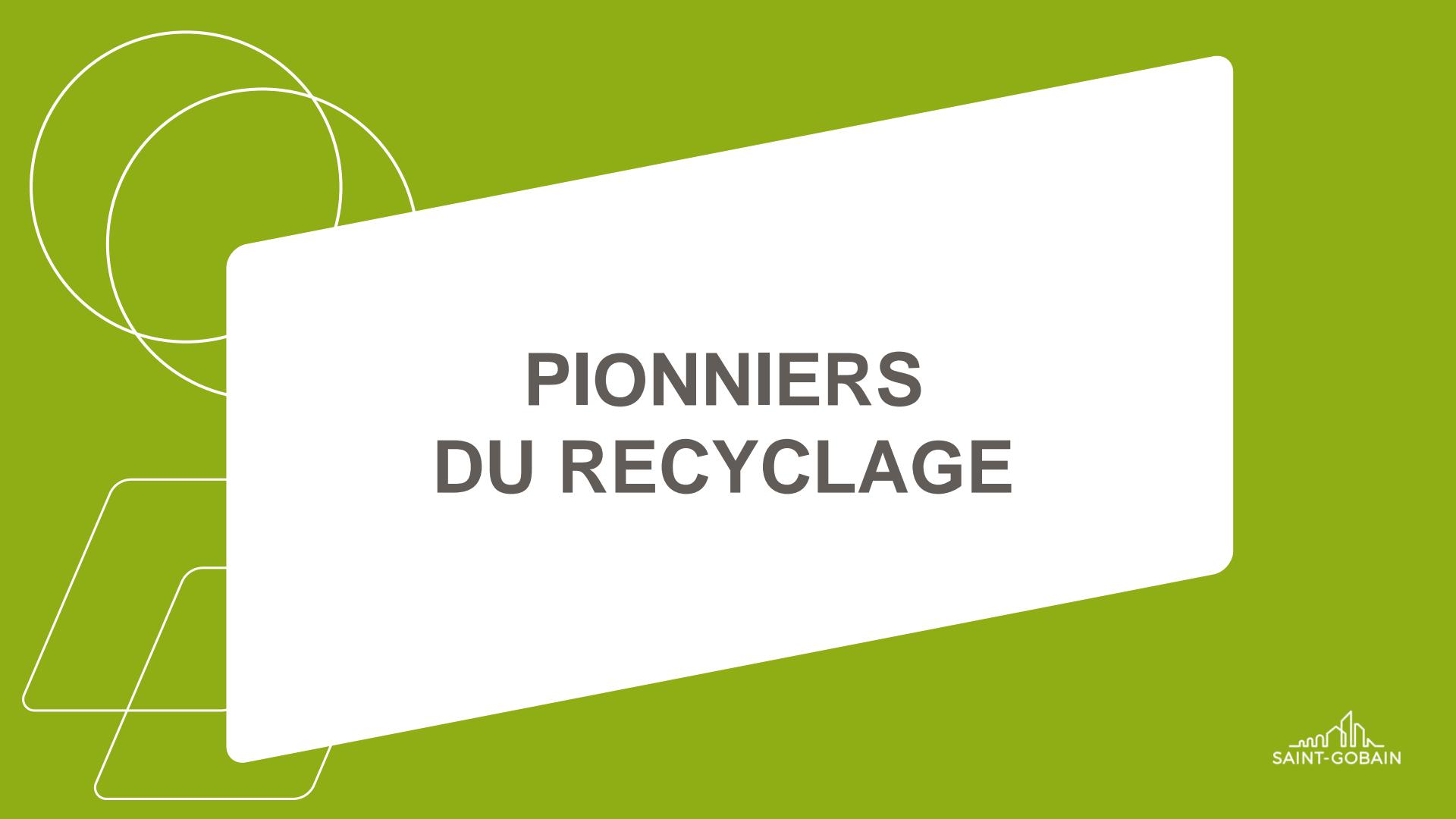
Distance moyenne
entre nos carrières de sable
et nos usines ISOVER

- de 60 km

Distance moyenne
entre nos usines Isonat
et les scieries d'où proviennent
nos matières premières

9 km

Distance moyenne
entre notre carrière de basalte
et notre usine de laine de roche



PIONNIERS DU RECYCLAGE

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ANCRÉE DANS NOTRE STRATÉGIE



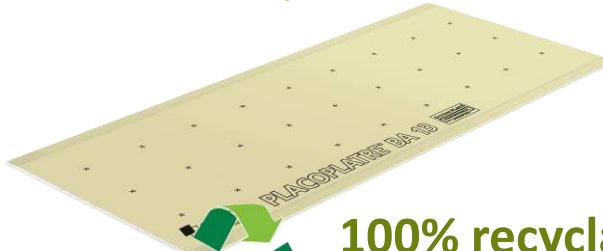
50% minimum
de matière recyclée
dans nos laines de verre



10% de plâtre recyclé
dans nos plaques aujourd'hui,
30% en 2030



 **100% recyclable**
et à l'infini



 **100% recyclable**
et à l'infini

1^{ER} RECYCLEUR DE PLÂTRE EN FRANCE



15 ans d'expérience

99 000 tonnes de plâtre recyclé en 2024

= plus de la moitié du plâtre recyclé en France
= environ 3 millions de BA 13 recyclées

10 M€ d'investissements

pour atteindre 200 000 tonnes recyclées en 2030

30% de matières recyclées

dans toutes nos plaques en 2030

ISOVER PIONNIER DE LA CIRCULARITÉ



50% minimum de matières recyclées dans nos laines de verre aujourd'hui

100% du verre de nos laines de verre sera du verre recyclé en 2030

1ère filière au monde de recyclage de la laine de verre usagée

20 M€ d'investissements pour accélérer sur le recyclage (2^e unité à l'usine de Chemillé)



NOS ACTIONS POUR DES EMBALLAGES RECYCLABLES ET ÉCO-CONÇUS

#Acteur
ENGAGÉ

NOUVEAU EMBALLAGES RECYCLABLES

AUGMENTER LA PART DE RECYCLE



30 %
Matières
recyclées
intégrées

Les films des rouleaux intègrent maintenant **30 % de matière recyclée**, limitant ainsi la consommation de plastique vierge. Certains films emballant les palettes contiennent quant à eux **jusqu'à 50 % de matière recyclée**.

DIMINUER LA QUANTITÉ DE PLASTIQUE



-3,8 %
Diminution
de la quantité
de plastique

Pour les emballages de ses rouleaux, Isover a **réduit la quantité de matière plastique de 3,8 %**.





OCA BÂTIMENT

Trouver rapidement un point de collecte



QUI EST OCA

Le contexte

L'arrêté du 10 juin 2022 portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière REP PMCB (Responsabilité Élargie des Producteurs pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) précise les thématiques de travail des éco-organismes nécessitant une coordination, et comporte, dans son annexe III, le cahier des charges d'agrément des organismes éco-organismes de la filière REP PMCB.

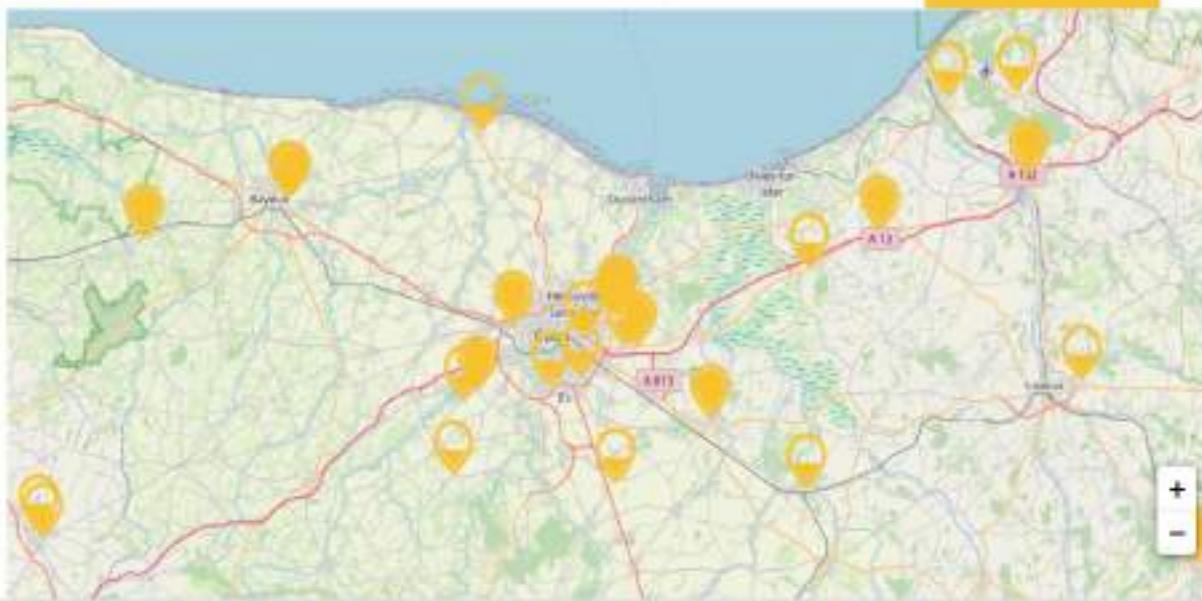
Quatre éco-organismes ont été agréés par les pouvoirs publics pour la gestion de déchets de PMCB à compter du 16 octobre 2022 :

- **Ecomaison**, pour la gestion des déchets de PMCB de Catégorie 2
- **Ecominéro**, pour la gestion des déchets de PMCB de Catégorie 1
- **Valdelia**, pour la gestion des déchets de PMCB de Catégorie 2
- **Valobat**, pour la gestion des déchets de PMCB de Catégories 1 et 2

Ce sont ces quatre éco-organismes qui ont créé l'OCA Bâtiment.

L'OCA Bâtiment a été agréé en février 2023.





Me géolocaliser

14000 - Caen

X

Affinez votre recherche

Vous êtes

Particulier

Professionnel

Vos déchets

Bois

Métal

Plastique

Huisseries

Béton

Laine de verre

Autre déchet

Légende : Sites répondant à vos critères

Sites répondant partiellement à vos critères



ENGAGÉS POUR UNE FILIÈRE PÉRENNE

LE BÂTIMENT DURABLE : UNE FILIÈRE PÉRENNE ET TRANSPARENTE



Tous nos isolants
sous ACERMI pour des
**performances
garanties**



Avis Techniques en
l'absence de règles de
l'art pour **assurer
les applicateurs**

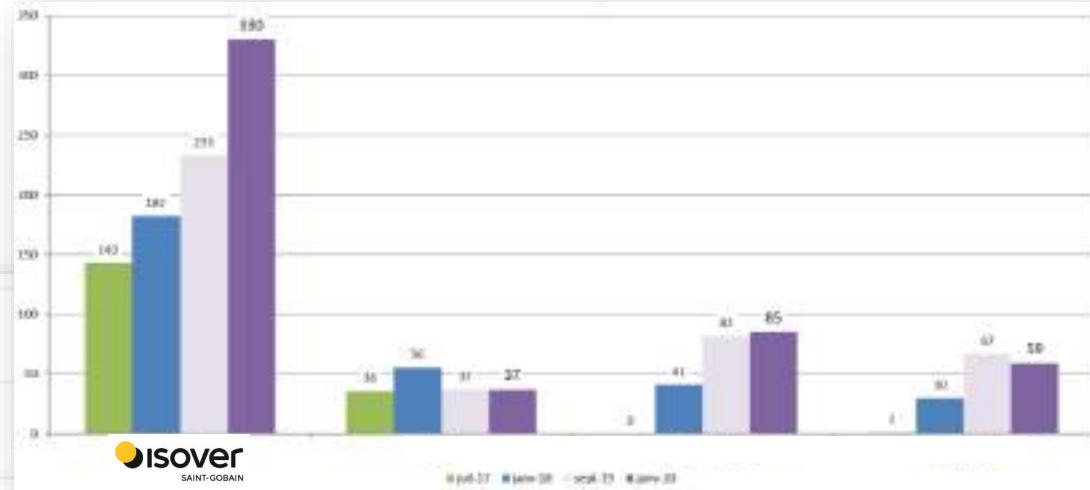
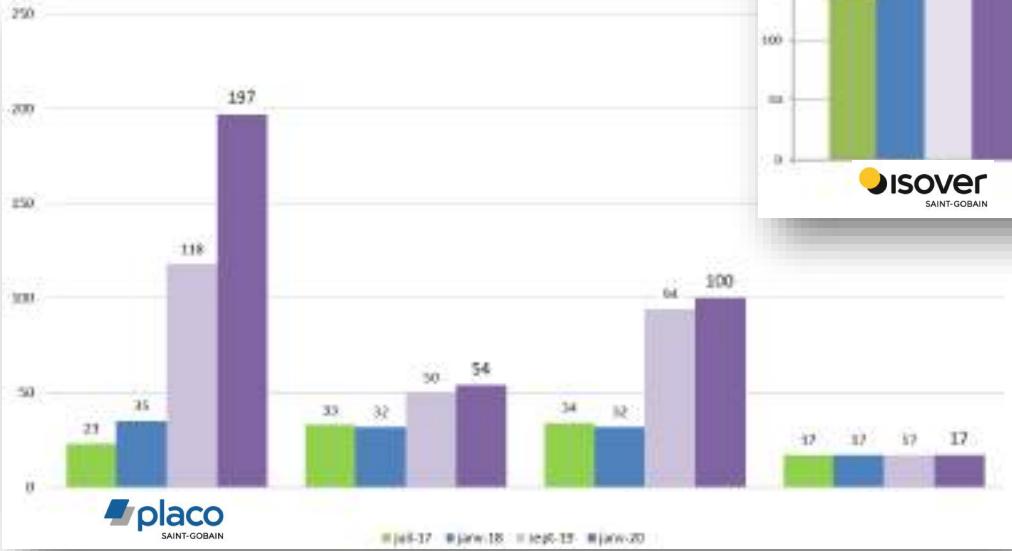


A+ :
**le meilleur
classement**
de l'étiquetage sanitaire



Des FDES sur l'ensemble
de nos produits pour
assurer la
**transparence
de nos impacts**

1ERS PRODUCTEURS DE FDES EN FRANCE !



+ de 600 fiches disponibles

POUR LA PROFESSIONNALISATION DE LA FILIÈRE BIOSOURCÉE



Certification et transparence sur tous nos produits



×2

Capacité de production
doublée en 2023

ISOVER & Isonat : développement de standards d'excellences sur le marché de la fibre de bois et de l'isolation biosourcée

- 1^{er} à avoir publié des FDES vérifiées base INIES
- 1^{er} Avis Techniques
- 1^{er} à avoir tous ses isolants sous ACERMI



100% de chutes de bois de scieries

Pin Douglas issus de forêts **PEFC**

Dans un rayon de **60 km** autour de l'usine



L'INNOVATION DURABLE ET RENTABLE

La laine de verre ne sera plus comme avant



- ✓ Liant 100% biosourcé
Issu de l'industrie céréalière et sucrière
- ✓ Plus douce au toucher
- ✓ Moins de poussière
- ✓ Contient en moyenne 50 %
et jusqu'à 80 % de verre
recyclé



PLACO® INFINAE 13



PLACO® INFINAE 13



Entièrement recyclable
à l'infini

Caractéristiques identiques
à la BA 13 standard

Objectifs Placo® 2030 :
30% de recyclés dans
toutes nos plaques !



CLOISON ÉCO-CIRCULAIRE PLACO® INFINAE 98/62

Réduisez votre impact,
pas vos ambitions.

Placo® Infinae 98/62 : la toute première cloison éco-circulaire fabriquée
en France à partir de matières premières recyclées et entièrement recyclables.



74%
matières
recyclées

50%
matières
recyclées

75%
matières
recyclées

3 DEFIS MAJEURS



La réduction des émissions de gaz à effet de serre

La préservation des ressources naturelles

Répondre aux enjeux d'urbanisation et de croissance démographique

UNE CLOISON ECO-CIRCULAIRE POUR DES BÂTIMENTS PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

66

Pour répondre aux enjeux de transition environnementale du bâtiment, Isover et Placo® lancent la toute première cloison éco-circulaire.

La nouvelle cloison Placo® Infinaé 98/62 est fabriquée en France à partir de matières premières recyclées et est entièrement recyclable. Elle est composée de :

- Laine de verre PAR Phonic Tech : 74% de verre recyclé
- Ossature Placostil® Infinaé : 75% d'acier recyclé
- Plaque Placo® Infinaé 18S : au moins 50% de plâtre recyclé



99

LA SOLUTION : LA CLOISON ECO-CIRCULAIRE PLACO® INFINAé 98/62

La première cloison éco-circulaire fabriquée en France, à partir de matières recyclées et entièrement recyclable



-11 % CO₂ à l'échelle de la cloison Placo® INFINAé 98/62 vs la cloison standard Placostil® 98/62



PAR Phonic Tech **LANAé** 60 mm

- ≥ 74 % de verre recyclé
- Entièrement recyclable
- Liant biosourcé Lanaé
- Packaging avec 30 % de mat. recyclée et entièrement recyclable
- Fabriquée en France à Chalon-Sur-Saône

Placostil® **INFINAé** M/R 62

- ≥ 75 % d'acier recyclé
- Entièrement recyclable
- - 58 % CO₂
- Embossage différentiant
- Fabriquée en France dans l'Oise

Placo® **INFINAé** 18S

- Au moins ≥ 50 % de plâtre recyclé
- Entièrement recyclable
- Carton avec marquage différentiant
- Fabriquée en France à Chambéry

DES PERFORMANCES ÉQUIVALENTES À LA CLOISON DISTRIBUTIVE PLACOSTIL® 98/62



Résistance au feu EI 60* (PV de classement : RS24-018+EXT 24-1)



Affaiblissement acoustique de 47dB*



Hauteur pouvant atteindre 5.55 m*



Dureté superficielle de la plaque : haute dureté (Empreinte de billeau ≤ 15 mm)



Marquage NF standard pour la plaque et l'ossature (n°PP/04/62 du 06/05/2024 et n°EOM/05-24 du 18/07/2024)



Certificat QB 52-01-03 (Intégration des ossatures Placostil® Infiné en cours)



En cours de vérification (prévue pour fin Novembre)

* En cloison distributive 98/62



MERCI



PETIT-DÉJ THÉMATIQUE

GESTION DES DÉCHETS, AU TRI, AU
RECYCLAGE ET AU RÉEMPLOI

Clap de fin

Déjeuner technique organisé par le **CLUB NORMAND DES RENOVATEURS BBC**

Penser à **adhérer** au Club qui est une association afin de la faire perdurer.

Je vous remercie au nom du Club.

Anne BENARD Présidente du CNRBBC

clubdesrenovateursbbc@gmail.com